



# Rapport annuel 2022-2023



ᓃᓃᓃᓃ ᓃᓃᓃᓃᓃᓃᓃᓃᓃᓃ ᓃᓃᓃᓃᓃ  
Qulliq Energy Corporation  
Société d'énergie Qulliq  
Qulliq Alruyaktuqtunik Ikumatjutiit

## TABLE DES MATIÈRES

Profil de la Société .....	1
Vision, mission et principes directeurs .....	2
Lettre d'accompagnement .....	3
Mot du président du conseil d'administration .....	4
Mot du président .....	5
Faits saillants de nos activités en 2022-2023 .....	7
Contributions communautaires.....	8
Augmenter la transparence interne et externe.....	10
Perspectives pour 2022-2023 et pour l'avenir .....	11
Programmes de financement du gouvernement fédéral .....	12
Structure organisationnelle .....	13
Conseil d'administration.....	14
Comités du conseil d'administration .....	16
Âge des centrales électriques du Nunavut .....	17
Service des opérations.....	18
Fiabilité .....	18
Présentation de l'information sur le rendement.....	18
Rendement énergétique.....	20
Production .....	20
Distribution.....	20
Entretien préventif .....	21
Installations .....	21
Service de l'ingénierie.....	23
Projets de reconstruction de centrales électriques.....	23
Programme de facturation nette.....	24
Programme pour les producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels.....	24
Programme pour les producteurs d'électricité indépendants .....	24
Énergie de remplacement et énergie renouvelable .....	25
Géothermique .....	25
Petits réacteurs modulaires.....	26
Installations de chauffage centralisé .....	26
Santé, sécurité et environnement .....	27

Santé et sécurité .....	28
Environnement .....	29
Ressources humaines .....	32
Affectation du personnel et recrutement .....	32
Relations de travail et relations avec les employés.....	32
Programmes d'embauche des Inuits .....	33
Projets en ressources humaines.....	34
Sommaire des emplois .....	35
Service des technologies de l'information.....	36
Service des finances.....	37
Réalisations du Service des finances en 2022-2023 .....	37
Points saillants des résultats et de l'excédent accumulé .....	38
Points saillants des dépenses du Service des opérations et d'entretien.....	39
Faits saillants de la situation financière (en milliers de dollars) .....	39
Sommaire des dépenses en immobilisations pour 2022-2023 .....	40
Indicateurs clés de performance .....	40
Divulgateion de remise de dette en 2022-2023 .....	41
Rapport de la direction .....	43
Rapport de l'auditeur indépendant.....	44
États financiers .....	48

## PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'énergie Qulliq (SÉQ) est une société d'État territorial du gouvernement du Nunavut (GN). La Société a été fondée en 2001 en tant que Société d'énergie du Nunavut en vertu de la *Loi sur les entreprises de service énergétique du Nunavut*, puis renommée Société d'énergie Qulliq en 2003. La *Loi sur les entreprises de service énergétique du Nunavut* a également été renommée la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* en raison des lois adoptées en mars 2003, qui ont élargi le mandat de la Société en vue de répondre à divers enjeux liés à l'utilisation et à la conservation de l'énergie au Nunavut. En 2018, la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* a été modifiée de nouveau afin de permettre à la Société de faire l'acquisition d'énergie en vue du lancement des programmes des producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels ainsi que des producteurs d'électricité indépendants.

La SÉQ fournit de l'électricité à environ 15 000 clients sur l'ensemble du territoire du Nunavut. La SÉQ produit et distribue de l'électricité aux Nunavummiut grâce à l'exploitation de 25 centrales électriques autonomes au carburant diesel dans 25 collectivités, lesquelles ont une puissance installée totale d'environ 84 000 kW. La Société fournit également des services mécaniques, électriques et d'entretien des lignes électriques à partir de trois centres régionaux situés à : Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay. La Société exerce ses activités commerciales à partir de son siège social situé à Baker Lake et de ses bureaux d'Iqaluit.

La SÉQ veille à l'atteinte des objectifs généraux prévus par la loi et soutient le ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq relativement aux enjeux intergouvernementaux et réglementaires. Elle a aussi pour mandat d'assurer la gestion des projets d'immobilisations qui la concernent et d'évaluer les possibilités qu'offrent des sources de production de remplacement.

Tous les besoins en électricité du Nunavut sont principalement comblés par la production de carburant diesel. Depuis le lancement du programme de facturation nette en 2018 et du programme pour les producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels en 2021, la SÉQ a entrepris d'intégrer des systèmes d'énergie renouvelable à petite échelle au réseau électrique du territoire. Chaque collectivité du Nunavut possède son propre réseau indépendant de production et de distribution d'électricité. Il n'existe aucun réseau auxiliaire en cas de panne. La SÉQ est la seule société d'énergie au Canada qui ne dispose d'aucune ressource d'électricité locale renouvelable ni d'installations de distribution régionales, ce qui crée une dépendance considérable envers le carburant diesel.

### NOTRE VISION

---

La vision de la Société d'énergie Qulliq consiste à offrir aux collectivités du Nunavut un approvisionnement énergétique et des services sécuritaires, fiables, durables et économiques. Pour concrétiser sa vision, la SÉQ entend miser sur une main-d'œuvre qualifiée et responsable, représentative de la population du territoire et des valeurs de la société inuite, de *l'Inuit Qaujimagatuqangit* et de *Katujiiluta*, le document énonçant le mandat de la sixième Assemblée législative du gouvernement du Nunavut. La SÉQ est gérée dans un souci de transparence, avec responsabilité et intégrité.

### MISSION

---

La SÉQ offre des services d'électricité sécuritaires, fiables et efficaces, et planifie ses activités de façon à pouvoir fournir aux Nunavummiut de l'énergie à prix abordable à long terme.

### VALEURS

---

Les valeurs sous-jacentes de l'énoncé de mission sont les suivantes :

La **sécurité** est la priorité de la Société, et le sera toujours. Cette priorité est reflétée clairement et constamment dans les communications, les politiques et les procédures des employés de la Société.

La **fiabilité** est la deuxième priorité, mais n'en est pas moins importante. Le mandat des activités quotidiennes de la Société est d'offrir un service sécuritaire et fiable à ses clients.

L'**efficacité** est visée dans toutes les activités d'exploitation et administratives de la Société. L'efficacité signifie l'intention de la SÉQ de respecter l'investissement dans la Société par les Nunavummiut et d'utiliser les ressources avec une attention particulière sur le bien-fondé et la valeur.

La Société d'énergie Qulliq est vouée à défendre le principe de traitement équitable et respectueux de ses employés et ses clients. La SÉQ reconnaît sa responsabilité de garantir la diversité et le respect au milieu de travail, pour que tous les employés bénéficient d'un milieu où la dignité et l'estime de soi de chacun sont valorisées, avec l'absence de commentaires, de matériel et de comportements offensifs.

Dans tous les aspects de ses activités, la SÉQ respecte les valeurs de la société inuite et adhère aux priorités énoncées par le gouvernement du Nunavut.



ᑭᓄᓐᓴᓄᓐ ᑲᓐᓴᓄᓐᓴᓄᓐᓴᓄᓐ ᑎᓴᓄᓐ  
Qulliq Energy Corporation  
Société d'énergie Qulliq  
Qulliq Alruyaktuqtunik Ikumatjutiit

C. P. 250, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Le 7 décembre 2023

L'honorable Joëlie Kaernerck  
Ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq  
Assemblée législative du Nunavut  
926, Queen Elizabeth II Way  
C. P. 2410  
Iqaluit (Nunavut)  
X0A 0H0

Monsieur le ministre,

Conformément au paragraphe 100(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je présente au nom du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq le 22<sup>e</sup> rapport annuel pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023.

Le tout respectueusement soumis,

Keith Peterson  
Président  
Conseil d'administration  
Société d'énergie Qulliq

## MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société d'énergie Qulliq et ses dirigeants ont terminé un autre exercice financier et ont réalisé de bons progrès en ce qui concerne les priorités énoncées dans la lettre d'attentes 2022-2023 de notre ministre. La SÉQ s'est concentrée sur le maintien d'un milieu de travail respectueux et exempt de harcèlement, sur l'amélioration de la représentation inuite au sein de la main-d'œuvre et sur la priorisation des pratiques de sécurité. Conformément aux directives du ministre, le conseil d'administration a appuyé la direction de la Société pour donner suite à près de 30 demandes de décisions qui ont contribué à fournir de l'électricité fiable et abordable.

Après avoir restructuré la haute direction de la SÉQ en créant trois postes de vice-présidents, nous avons amélioré l'efficacité opérationnelle et la cohérence avec le gouvernement et nos partenaires provinciaux et territoriaux. Cette étape cruciale de l'évolution de la Société permettra au président-directeur général de toujours disposer d'une expertise spécialisée pour superviser les activités clés.

Un changement important pour nos clients a été l'approbation et la mise en œuvre des nouveaux tarifs d'électricité à l'échelle du territoire. Cette initiative transformatrice, en gestation depuis 20 ans, a permis de remédier aux inégalités héritées des Territoires du Nord-Ouest. Avec le soutien financier du gouvernement du Nunavut, nous avons minimisé l'impact sur nos clients lors de la mise en place du tarif unique.

La SÉQ reste déterminée à construire de nouvelles infrastructures pour fournir des services essentiels sur l'ensemble du territoire. Le remplacement des centrales électriques de notre infrastructure vieillissante demeure une priorité absolue. Cela reste notre plus grand défi en raison des coûts en immobilisations élevés et de nos communautés éloignées dans l'Arctique. Notre nouveau siège social à Baker Lake illustre l'engagement de la SÉQ à mieux servir ses clients. Ce bureau favorise un environnement de travail unifié et vise à obtenir la première certification Energy Star du Nord du Canada, relevant les normes d'efficacité énergétique pour toutes les nouvelles infrastructures du Nunavut.

La main-d'œuvre spécialisée de la SÉQ a joué un rôle crucial pour surmonter les défis fiscaux de cette année. C'est grâce à nos employés que nous sommes en mesure de mener nos activités dans 25 communautés, chacune ayant son propre réseau électrique. C'est dans cet esprit que la négociation collective avec le Syndicat des employé-e-s du Nunavut a abouti à un accord de quatre ans, qui prévoit des améliorations des dispositions relatives aux congés, à la rémunération et aux avantages opérationnels, ainsi que la promotion d'un environnement de travail sûr, accueillant et équitable.

Notre exercice financier s'est terminé sur une note plutôt négative, car nous avons dû faire face à une cyberattaque visant le système de technologie de l'information de la SÉQ. Cependant, les employés et les dirigeants de la SÉQ ont réagi rapidement pour contenir cette cyberattaque en janvier et ont mis en place des solutions informatiques temporaires pour maintenir nos activités quotidiennes. Le soutien de la part du gouvernement du Nunavut et des experts en cybersécurité a été essentiel pour répondre à cette attaque et rétablir le réseau vers un fonctionnement presque normal. Nous nous engageons à réaliser des investissements majeurs dans la sécurité future de notre réseau pour protéger nos clients et nos activités.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Keith Peterson  
Président du conseil d'administration  
Société d'énergie Qulliq

Au moment de dresser le bilan de l'exercice financier écoulé, je ressens une profonde fierté pour nos employés, qui continuent à se montrer à la hauteur et à remplir le mandat de la Société, quels que soient les défis auxquels la SÉQ est confrontée. Tout comme l'électricité fiable et sûre que nous produisons, nos employés ont pu compter les uns sur les autres pour offrir un service client d'excellence aux communautés du Nunavut, tout au long de l'année. Malgré un retour à une nouvelle normalité après la pandémie mondiale, cette année financière a été marquée par une série d'obstacles imprévus.

Je tiens à souligner l'importance de maintenir un environnement de travail respectueux. Notre succès repose sur la collaboration et le travail d'équipe; il est donc crucial de traiter chacun avec tolérance, bienveillance et respect. Nous créons un milieu de travail attrayant et sûr qui favorise la croissance et l'excellence en respectant ces valeurs.

Au cours de la dernière année financière, nous avons réorganisé notre nouvelle équipe de direction pour améliorer les performances et l'efficacité de la Société. Ce changement vise à simplifier les processus décisionnels et à offrir un meilleur soutien à notre équipe de cadres supérieurs. L'ajout de trois postes de vice-présidents a été crucial pour améliorer notre efficacité et harmoniser nos opérations avec celles du gouvernement et de nos partenaires provinciaux et territoriaux. Cette nouvelle structure m'a permis, en tant que président-directeur général, de me concentrer sur des initiatives stratégiques et des projets plus vastes qui façonneront le futur succès de notre entreprise. Cependant, rien de tout cela ne serait possible sans le soutien et le dévouement continus de l'ensemble de notre personnel.

La signature d'une nouvelle convention collective pour le personnel syndiqué souligne une fois de plus l'engagement de la SÉQ envers son personnel. Nous nous efforçons continuellement d'offrir de meilleurs salaires et avantages sociaux à nos employés, comme en témoignent les efforts diligents du Syndicat des employé-e-s du Nunavut et de la Société, qui sont parvenus à un accord. Cet accord de quatre ans reflète les revendications du syndicat pour ses membres et le travail acharné de la main-d'œuvre de la SÉQ, qui œuvre sans relâche pour fournir un service essentiel.

Les clients restent également au cœur des changements positifs. En 2022-2023, la SÉQ a enfin obtenu l'approbation de nouveaux tarifs d'électricité à l'échelle du territoire. Désormais, tous les clients d'une même catégorie paient le même tarif d'électricité, indépendamment de leur lieu de résidence. Sa mise en œuvre devrait avoir un impact majeur sur le développement commercial dans le territoire. Cette étape remarquable survient après 20 ans de plaidoyer pour des tarifs plus justes pour nos clients et a été rendue possible grâce à un investissement majeur du gouvernement du Nunavut (GN) visant à favoriser davantage la croissance économique dans nos communautés. En outre, l'augmentation des revenus de 5 % qui a été approuvée est la plus faible jamais demandée par la SÉQ depuis sa création.

En 2022-2023, la SÉQ a ouvert les candidatures pour le programme de producteurs d'électricité indépendants après avoir reçu l'approbation ministérielle provisoire pour mettre en œuvre le programme. L'attention portée par le GN à l'élimination des obstacles au déploiement de l'énergie renouvelable souligne l'importance du soutien territorial dans la recherche de solutions pour remplacer le diesel. La Société travaille en étroite collaboration avec les parties prenantes, y compris Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI), les participants au programme, afin d'améliorer toutes les possibilités d'énergie renouvelable de la SÉQ.

Il est essentiel de faire avancer les grands projets pour fournir un service indispensable au territoire. Le tout nouveau siège social de la Société à Baker Lake ouvrira bientôt ses portes, témoignant de l'importante contribution de la SÉQ pour mieux servir les clients du territoire et soutenir la communauté locale. La SÉQ vise également à obtenir la certification Energy Star pour cette installation ultramoderne et respectueuse de l'environnement. Si elle y parvient au terme d'une période d'évaluation de 12 mois, elle serait la première dans les territoires du Nord du Canada à obtenir ce statut. Des représentants du gouvernement se sont joints à nous à Arctic Bay pour un festin



communautaire afin de célébrer les avantages à long terme de la nouvelle centrale électrique locale. Nous exprimons notre gratitude envers toutes les collectivités du Nunavut pour leur patience et leur soutien alors que nous mettons en place des infrastructures essentielles pour améliorer nos activités et nous aider à fournir le meilleur service possible.

Je félicite également notre personnel d'avoir obtenu une note globale de 88 % pour l'audit externe du certificat de reconnaissance (COR) cette année. Ce certificat de reconnaissance vise à favoriser des comportements et des pratiques plus sécuritaires dans le milieu de travail, ce qui se traduit par une amélioration de la performance en matière de sécurité. Le fait d'avoir obtenu une note proche de celle de l'audit interne de l'exercice précédent signifie que la Société et ses employés continuent de s'efforcer d'améliorer les fonctions de sécurité et d'évaluer de manière transparente ses pratiques actuelles.

Au cours du dernier trimestre de l'exercice financier, la SÉQ a été victime d'une cyberattaque qui a entravé l'accès aux réseaux et aux applications critiques. En réponse à cette attaque, la SÉQ et le Service de gestion des technologies de l'information du ministère des Services communautaires et gouvernementaux du GN ont immédiatement entrepris de restaurer l'infrastructure informatique et de reconstruire un réseau moderne et sécurisé pour la Société. Mes collègues, partenaires, le gouvernement fédéral et des experts externes en cybersécurité ont généreusement soutenu et facilité le retour à la normale de nos opérations informatiques. Nos besoins en matière de technologies de l'information sont importants et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour moderniser et transformer l'ensemble du réseau, afin que la Société soit encore mieux équipée et plus sécurisée à l'avenir.

Je suis encouragé par la réactivité et l'efficacité dont nos employés font preuve face à chaque défi nouveau, tout comme par le soutien précieux que nous apportent nos clients et les communautés locales lorsque nous en avons le plus besoin. Nous sommes prêts à relever tous les défis que l'avenir nous réserve.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Bill Nippard  
Président-directeur général par intérim  
Société d'énergie Qulliq

## FAITS SAILLANTS DE NOS ACTIVITÉS EN 2022-2023

- Célébration de l'ouverture de la centrale électrique d'Arctic Bay avec un festin local
- Continuation du programme d'économie d'énergie Énergie-futé
- Amélioration des processus de communication interne lors d'une crise à la suite d'une cyberattaque
- Approbation d'un tarif unique pour tout le territoire permettant une structure plus équitable pour les clients
- Nomination de trois nouveaux membres au conseil d'administration
- Atteinte d'un taux de fiabilité de 99,98 %, une année record pour le service public entièrement détenu par le Nunavut
- Maintien du taux de rendement énergétique à 3,72 kilowattheures par litre
- Passage à la technologie à DEL pour les lampadaires à Arviat, Pangnirtung et Kimmirut
- Remplacement des groupes électrogènes à Gjoa Haven, Pond Inlet et Clyde River
- Réalisation des travaux d'installations prioritaires de sept collectivités différentes
- Progrès importants réalisés dans le cadre du projet d'immobilisations du siège social de Baker Lake
- Achèvement des rénovations pour la centrale électrique principale d'Iqaluit
- La conception de la centrale électrique de Kugluktuk a fait l'objet d'un nouvel appel d'offres, conformément aux procédures d'approvisionnement
- Progression des appels d'offres pour le remplacement des groupes électrogènes à Baker Lake, Sanikiluaq, Clyde River et Iqaluit
- Attribution des contrats de conception pour le remplacement des centrales électriques à Cambridge Bay, Igloolik et Gjoa Haven
- Mises à niveau des réseaux de distribution à Rankin Inlet, Whale Cove et Resolute Bay
- Augmentation du nombre de clients de producteur d'électricité commercial et institutionnel et du programme de facturation nette
- Poursuite de l'élaboration du Programme pour les producteurs d'électricité indépendants et réalisation d'évaluations techniques
- Raccordement des bâtiments communautaires à la nouvelle installation de chauffage centralisé à Taloyoak
- Réception d'un certificat de reconnaissance par la Northern Safety Association grâce à la réussite d'un audit externe
- Mise en place d'un nouveau système de suivi des cours sur la santé, la sécurité et l'environnement
- Organisation d'activités à l'intention des employés dans le cadre de la Semaine de la santé et sécurité
- Les employés à Kugluktuk et à Pond Inlet ont reçu le prix d'excellence en sécurité de la SÉQ
- Création de sept nouvelles procédures normales d'exploitation et quatre nouvelles pratiques de travail sécuritaire
- Évaluations des matériaux de construction dangereux effectuées pour des propriétés dans six collectivités
- Dotation de 30 postes au moyen de concours ou de mutations internes au titre du perfectionnement
- Les employés inuits du Nunavut représentent 55 % de la main-d'œuvre de la SÉQ
- Signature d'une convention collective intervenue entre la Société et le Syndicat des employé-e-s du Nunavut
- Réunions animées par le président-directeur général pour dialoguer avec les employés et promouvoir le respect au milieu de travail
- Participation de 95 % d'employés inuits au Programme de développement de carrière pour les Inuits avant la fin de l'exercice financier
- Approbation des changements apportés au programme d'apprentissage par le conseil avec quatre postes indéterminés
- Finalisation de la mise en œuvre du système de paie
- Réponse rapide et efficace à la cyberattaque avec le soutien des principales parties prenantes

## CONTRIBUTIONS COMMUNAUTAIRES

En tant que producteur et distributeur exclusif d'électricité au Nunavut, l'engagement de la SÉQ envers les Nunavummiut comprend le soutien et l'établissement de relations dans tout le territoire en participant activement aux événements communautaires et en apportant des contributions financières et en nature aux organismes communautaires et à but non lucratif. La SÉQ est fière du constant dévouement de ses employés face à ces événements communautaires et à leur mobilisation visant à mener leurs activités de manière socialement responsable.

Les pratiques commerciales de la SÉQ sont guidées par les valeurs sociétales inuites suivantes :

***Inuuqatigiittiarniq*** : Respect des autres, relations et attention portée aux autres

***Tunnganarniq*** : Cultiver un bon état d'esprit en étant ouvert, accueillant et inclusif

***Pijitsirniq*** : Servir et pourvoir la famille et la collectivité

***Aajiqatigiinni*** : Prendre des décisions alimentées par la discussion et le consensus

***Pilimaksarniq/Pijariuqsarniq*** : Acquérir des compétences par l'observation, le mentorat, la pratique et l'effort

***Piliriqatigiinni/Ikajuqatigiinni*** : Travailler ensemble dans un but commun

***Qanuqtuurniq*** : Être innovant et débrouillard

***Avatittinnik Kamatsiarniq*** : Respecter la terre, la faune et l'environnement et en prendre soin

## PIJITSIRNIQ ET PILIMMAKSARNIQ/PIJARIUQSARNIQ

---

### DONS ET COMMANDITES

En 2022-2023, la SÉQ a reçu peu de demandes de dons et de commandites, probablement en raison des effets persistants de la pandémie mondiale et des pénuries de personnel au sein des ministères.

### FESTIN COMMUNAUTAIRE

En juillet 2022, la SÉQ a organisé, à Arctic Bay, une cérémonie d'inauguration, un festin communautaire et des tirages au sort en présence de représentants du gouvernement pour célébrer la mise en service de la nouvelle centrale électrique du territoire. Son Honneur monsieur le maire Moses Oyukuluk et les résidents de la communauté ont accueilli la Société et les dignitaires du Nunavut pour marquer cette étape majeure. L'événement visait à exprimer la gratitude envers les précieux membres de la communauté pour leur soutien et leur patience pendant la réalisation du projet de remplacement.

### BOURSE D'ÉTUDES LAURA ULLURIAQ GAUTHIER

La SÉQ accorde une bourse de 5 000 \$ à un ou une Nunavummiut remarquable ayant un très bon dossier scolaire et témoignant d'un engagement envers la participation à la vie de la collectivité. Remise chaque année, cette bourse rend hommage au rôle essentiel de Laura dans la fondation de ce qu'on appelle maintenant la Société d'énergie Qulliq, et à son esprit communautaire.

La bourse d'études Laura Ulluriaq Gauthier pour 2022 a été décernée à Tati Connelly-Clark de Rankin Inlet. Elle a été sélectionnée pour sa passion pour la sécurité alimentaire et son engagement bénévole au sein de la communauté du Nunavut. Actuellement inscrite à un programme de services sociaux au Nova Scotia Community College, M<sup>me</sup> Connelly-Clark prévoit de revenir dans le territoire pour poursuivre son engagement en faveur du bien-être communautaire.



## AUGMENTER LA TRANSPARENCE INTERNE ET EXTERNE

La SÉQ poursuit le renforcement de l'organisation en instaurant une confiance grâce à une communication claire et régulière sur les nouveaux projets, les informations et l'orientation. Les employés, les clients et les collectivités sont ainsi mieux outillés pour partager la vision de la SÉQ.

### TUNNGANARNIQ ET PILIRIQATIGIINNIQ/IKAJUQTIGIINNIQ

---

#### REQUÊTE EN MAJORATION TARIFAIRE GÉNÉRALE

Au printemps 2022, la SÉQ a concentré ses efforts de communication pour fournir aux responsables gouvernementaux, aux clients et au public des informations précises et pertinentes concernant la requête en majoration tarifaire générale de la Société. Pendant des décennies, le territoire a acheté de l'électricité de manière inéquitable en raison d'une structure tarifaire héritée antérieurement. La complexité des concepts de structure tarifaire a rendu particulièrement difficile la tâche d'expliquer, dans un langage facilement compréhensible, les raisons pour lesquelles ce changement était si important et nécessaire. La réflexion approfondie de la Société et sa démarche stratégique pour partager les détails de la demande ont été déterminantes dans la décision stratégique du gouvernement de passer à une structure tarifaire territoriale.

#### COMMUNICATION EN CAS DE CRISE

En 2022-2023, la Société a continué ses efforts pour améliorer la communication interne et externe, notamment en période de crise. Une cyberattaque inattendue au dernier trimestre a permis d'exercer la réponse de la SÉQ en matière de communication en cas d'urgence. Avec des ressources limitées, le Service des affaires générales a rapidement mis en œuvre des stratégies pour tenir les employés et le public informés des informations essentielles. L'engagement de la SÉQ envers la transparence a joué un rôle majeur en guidant la communication sur les impacts des fermetures de bureaux et des retards de facturation sur les clients.

Les succès de la SÉQ au cours de la dernière année financière découlent en grande partie du soutien des communautés du Nunavut. Que ce soit face à une cyberattaque, lors de la gestion de pannes de courant ou pendant la réalisation de grands projets, les employés de la SÉQ ont joué un rôle crucial pour permettre à la Société de remplir son mandat. Il en va de même pour les clients et les membres de la communauté qui continuent à orienter les priorités de la Société et à renforcer son engagement à rendre la pareille. Il est crucial de renforcer cette relation entre la SÉQ et la communauté pour assurer un fonctionnement prospère du seul service public des territoires.

Tout comme la précieuse clientèle de la SÉQ, la Société continuera à solliciter activement les commentaires des participants à ses programmes d'énergie renouvelable afin d'identifier les lacunes et d'éliminer les obstacles à leur mise en œuvre. Ces participants, motivés par l'amélioration de la gestion de l'environnement local, ont un impact sur la consommation de carburant dans le territoire. La SÉQ s'engage à continuer à promouvoir et à rendre ces programmes accessibles à la diversité de la population du territoire.

La SÉQ attend avec impatience les effets durables et tant attendus de la nouvelle structure tarifaire unique pour tout le territoire du Nunavut. On s'attend à ce que ce changement historique ait un impact profond sur la clientèle de la Société, peu importe où elle vit au Nunavut. Ce changement rendra les activités plus économiques, surtout dans les communautés éloignées. La direction de la SÉQ se réjouit de continuer à faire progresser ces changements majeurs dans les politiques pour le bien de la population du territoire.

Les employés et la communauté jouent un rôle essentiel dans les activités de la SÉQ. Le Service des ressources humaines s'efforce de maintenir un effectif complet malgré les pénuries de personnel consécutives à la pandémie mondiale. Bien que des défis subsistent, les efforts continus pour soutenir un milieu de travail respectueux et exempt de harcèlement garantissent un cadre sain pour le personnel actuel et futur.

### FONDS POUR L'ÉNERGIE DANS L'ARCTIQUE

---

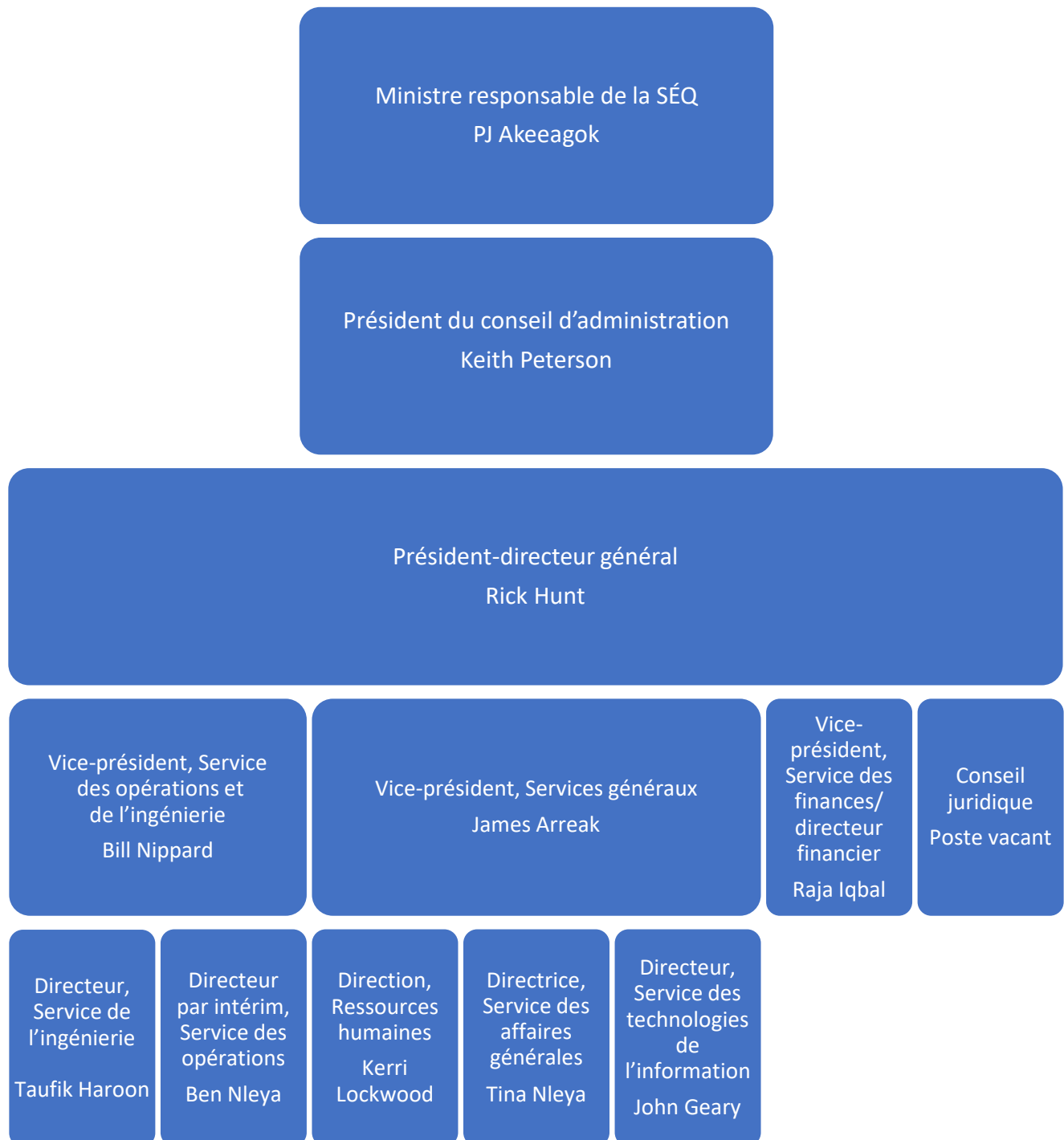
Le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique (FEA) est un programme de financement du gouvernement fédéral visant à améliorer l'efficacité et la fiabilité énergétiques dans le Nord. Il est offert par Infrastructure Canada dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Le fonds fournira à la SÉQ jusqu'à 175 millions de dollars dans le cadre d'une entente à coûts partagés selon une proportion de 75/25.

Dans le cadre de cette initiative d'envergure dans le secteur de la construction, la SÉQ a établi des projets complets de reconstruction de centrales électriques et de remplacement des groupes électrogènes un peu partout sur le territoire, dans les communautés qui en ont le plus besoin. Ces mises à niveau permettront le remplacement d'infrastructures vieillissantes et s'assureront que la SÉQ sera en mesure de répondre aux besoins énergétiques des collectivités du Nunavut. La SÉQ donnera plus de détails sur les projets au fur et à mesure que ceux-ci recevront du financement.

À ce jour, un projet pour quatre nouvelles centrales électriques diesel (à Kugluktuk, Cambridge Bay, Gjoa Haven et Igloodik) et neuf projets de rénovations de génératrices au carburant diesel dans six autres communautés éloignées (Clyde River, Rankin Inlet, Chesterfield Inlet, Iqaluit, Coral Harbour, Pond Inlet et Whale Cove) ont été approuvés pour le financement par le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique. En 2022-2023, nous avons progressé dans la réalisation des travaux de conception des centrales électriques de Cambridge Bay, Igloodik et Gjoa Haven, ainsi que des groupes électrogènes de Clyde River et Iqaluit, dont l'installation est prévue en 2023-2024. La Société poursuit l'appel d'offres pour la conception de la centrale électrique de Kugluktuk, les tentatives précédentes ayant donné lieu à des difficultés budgétaires. Au cours du prochain exercice financier, la SÉQ mettra en œuvre des plans d'urgence pour résoudre les problèmes associés à l'appel d'offres pour cette centrale électrique.

## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Au 31 mars 2023





## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq sont nommés par le ministre responsable de la SÉQ. En vertu de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*, le conseil d'administration doit être formé d'au moins six administrateurs et d'un maximum de dix. Les mandats des membres du conseil d'administration sont décalés et durent jusqu'à trois ans. La Société peut ainsi assurer la continuité de ses activités tout en favorisant la croissance sur le plan de l'expérience et des connaissances. En 2022-2023, la SÉQ a nommé trois nouveaux membres au conseil d'administration, et déployé des efforts pour le recrutement de nouveaux membres à la fin de l'exercice financier. De nouveaux membres du conseil d'administration de la Société seront nommés d'ici automne 2023, sous réserve de l'approbation du Cabinet.

Au 31 mars 2023, les membres actuels sont les suivants :

### **Keith Peterson, président du conseil d'administration**

Keith Peterson est un ancien ministre du gouvernement du Nunavut et député représentant Cambridge Bay. Il était responsable des portefeuilles des Finances, de la Justice et de la Santé, en plus d'avoir été ministre responsable de la SÉQ. Il a également été maire de Cambridge Bay pendant deux mandats et a occupé divers postes au sein d'autres conseils d'administration des secteurs public et privé. Il possède une vaste expérience à titre de dirigeant de ministères, de sociétés territoriales, de gouvernance de conseils d'administration et de relations communautaires. Il vit à Cambridge Bay.

### **Andrew Nakashuk, vice-président du conseil d'administration**

M. Andrew Nakashuk est membre actif de comités, d'organisations et de conseils d'administration depuis de nombreuses années à Pangnirtung, dans la région de Baffin et ailleurs au Nunavut. En ce moment, il est président du conseil de la Commission d'aménagement du Nunavut et à ce titre, il anime les consultations communautaires et les réunions de planification. M. Nakashuk a occupé de nombreux postes en rapport avec la terre, notamment à titre d'agent de la conservation et des pêches, de surveillant d'ours et de guide-interprète. Il a suivi des cours en gestion d'urgences environnementales et en gestion de recherche et sauvetage, ainsi que divers cours par l'intermédiaire de la GRC. M. Nakashuk vit à Pangnirtung.

### **Johnny Mike**

Johnny Mike est un ancien député représentant Pangnirtung qui possède plus de 30 ans d'expérience dans les milieux d'affaires, gouvernementaux et de gestion sur tout le territoire. M. Mike a beaucoup contribué aux négociations pour la sélection des terres pour les communautés du Sud-de-Baffin dans le cadre du processus d'accord sur les revendications territoriales du Nunavut. En tant qu'ancien employé de la Commission d'énergie du Nord canadien, président-directeur général de la SÉQ et du Groupe d'investissement NCC, membre du conseil d'administration de la SÉQ et ministre responsable de la SÉQ, M. Mike a une solide compréhension des activités et de la gouvernance de la SÉQ. Il est membre du conseil d'administration de la Pangnirtung Hunters and Trappers Organization. M. Mike est mécanicien certifié Sceau rouge et habite à Pangnirtung.

### **Clarence Synard**

Clarence Synard travaille dans le Nord depuis plus de 26 ans. Il est présentement président-directeur général du Groupe d'investissement NCC. Dans le cadre de ses rôles variés chez NCC au cours des années, il a activement favorisé des relations solides dans tout le territoire avec une attention particulière sur la santé et la sécurité de ses collègues et employés. M. Synard, un membre actif de la communauté, est président de la chambre de commerce de la région de Baffin, vice-président du conseil d'administration de Compétences Canada au Nunavut, et membre

du comité consultatif de l'immobilier du gouvernement du Nunavut. Il a obtenu le certificat Sceau rouge de métier (charpenterie) du Collège de l'Atlantique Nord. M. Synard vit à Iqaluit.

### **Nayab Khan**

Nayab Khan est présentement la Directrice financière du Nunavut Arctic College. Elle a occupé de nombreux postes financiers au cours de sa carrière, le plus récent étant contrôleuse de district de la Société d'habitation du Nunavut. M<sup>me</sup> Khan est comptable en management accréditée avec une spécialisation en comptabilité judiciaire. Elle a obtenu son baccalauréat ès sciences en mathématiques et économie de l'Université de Peshawar et sa maîtrise en administration publique de l'Université Flinders. M<sup>me</sup> Khan vit à Iqaluit.

### **Maya Jelali**

Maya Jelali détient deux baccalauréats (en arts et sciences), une maîtrise en sciences sociales, une certification en gestion de projet, un diplôme d'études supérieures et travaille actuellement à l'obtention d'une maîtrise en politique publique et administration. Elle met à profit ses nombreux diplômes dans sa carrière de spécialiste des programmes du marché du travail au sein du ministère des services à la famille du gouvernement du Nunavut. Tout au long de sa carrière, elle a acquis de l'expérience en ressources humaines, gestion de projets, politique, relations gouvernementales et engagement des parties prenantes. Elle est une gestionnaire de projets et d'opérations expérimentée, certifiée PMP®, et possède une vaste expérience en matière d'élaboration et d'évaluation de programmes, de politiques, de gestion stratégique des ressources humaines et de gestion de projets. Maya réside à Iqaluit depuis 8 ans et a travaillé pour le gouvernement fédéral, la Qikiqtaaluk Corporation, et est maintenant avec le gouvernement du Nunavut en tant que spécialiste des programmes du marché du travail. Elle est également administratrice au sein du conseil d'administration d'Habitat for Humanity à Iqaluit et est passionnée par la formation et le développement, ayant conçu avec succès diverses initiatives de formation visant le perfectionnement des compétences inuites. Madame Jelali est une résidente d'Iqaluit.

### **Marvin Dion**

Fort de 40 ans d'expérience en tant qu'opérateur de centrale électrique et surintendant au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, Marvin Dion fera profiter le conseil d'administration de la SÉQ de son excellente compréhension de la production d'électricité. Il travaille actuellement comme contremaître chez Sarliaq Holdings à Rankin Inlet. M. Dion était anciennement le maire de Coral Harbor, puis il a occupé le poste de maire adjoint pendant un mandat. Au fil des ans, il a également siégé à de nombreux conseils régionaux du Keewatin et Kivalliq et il continue d'appuyer plusieurs groupes communautaires.

### **Jeannie Ehaloak**

Jeannie Ehaloak, ancienne députée de l'Assemblée législative et maire de Cambridge Bay, possède une vaste expérience et une grande responsabilité dans la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de l'entreprise. Pendant son mandat de maire, de députée et de ministre, elle a travaillé efficacement en consultation et a renforcé les communications avec les membres de la communauté. En tant que membre de l'Assemblée législative, notamment en tant que ministre de la Justice, des Droits de la Personne, du Travail, des Institutions démocratiques, de la Condition féminine, de la Société d'énergie Qulliq, de l'Environnement et des Services communautaires et gouvernementaux, Jeannie a acquis une meilleure compréhension et appréciation des politiques et procédures gouvernementales. En tant que ministre de la SÉQ, elle a acquis une compréhension unique des opérations et des procédures de gouvernance de la Société. Jeannie réside à Cambridge Bay.

## COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET COMITÉ DE L'IQ

Le comité des ressources humaines et de l'IQ formule des recommandations concernant la main-d'œuvre organisationnelle de la Société. Il examine les questions de ressources humaines et de rémunération et d'avantages sociaux se rapportant à tous les employés de la SÉQ. En outre, le comité évalue les programmes et les initiatives liés à l'emploi des Inuits, la formation et le perfectionnement professionnel, les relations avec les employés et les relations de travail, l'application des diverses conventions collectives, ainsi que les initiatives visant à améliorer le rendement et les capacités des employés.

### COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Le Comité des finances et de la vérification aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités financières et de surveillance et reddition de comptes envers la Société, ses parties prenantes, le gouvernement du Nunavut et les clients. Le comité facilite les communications entre le conseil d'administration et le vérificateur externe, et est l'organe décisionnel concernant les activités de l'auditeur interne.

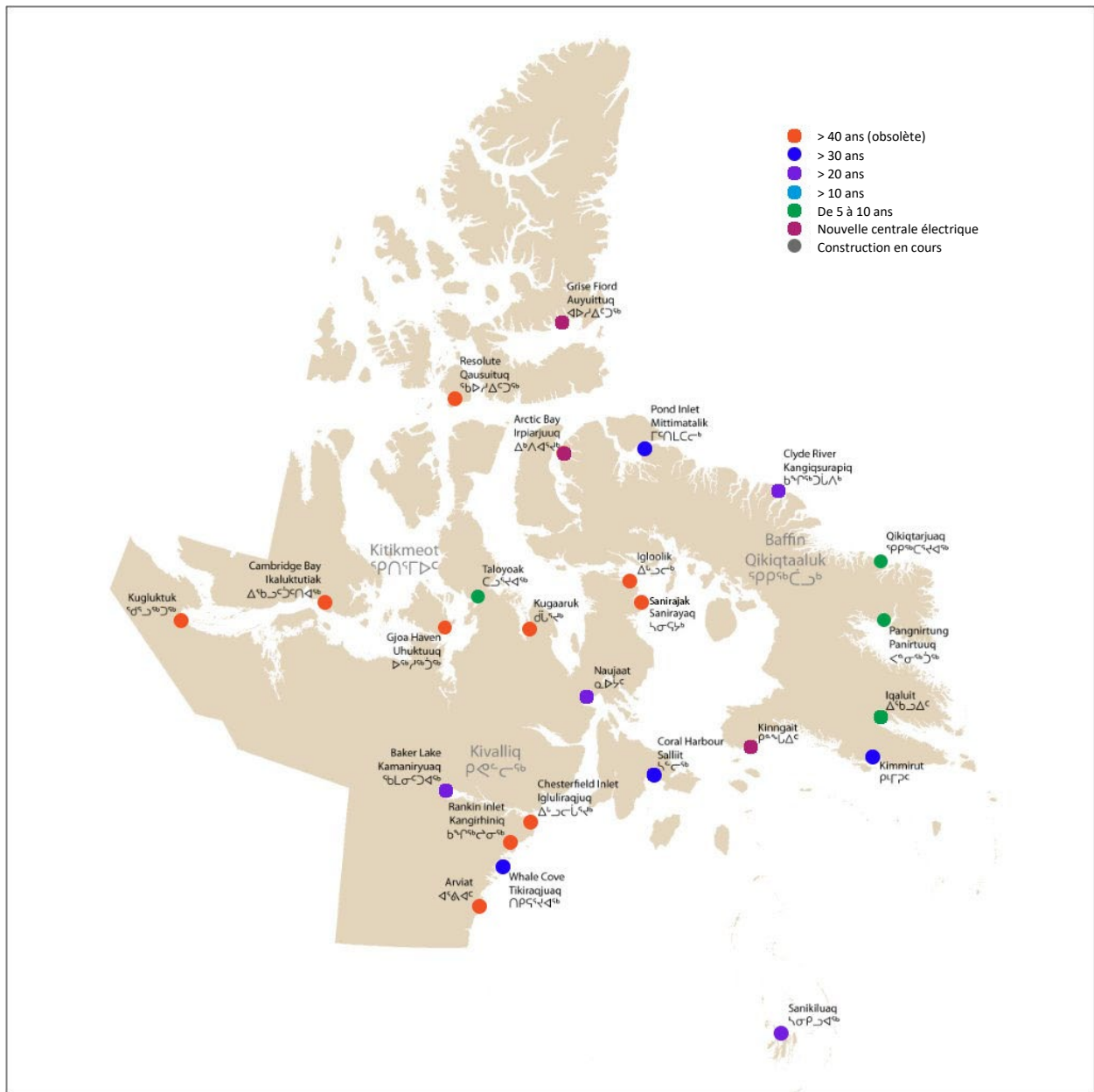
### COMITÉ SUR LES ÉNERGIES DE REMPLACEMENT

Le Comité sur les énergies de remplacement présente ses recommandations au conseil d'administration sur la viabilité des technologies énergétiques de remplacement ou renouvelable dans le Nord. Il commente également les options et les sources de financement des projets d'aménagement, des projets pilotes, des initiatives de recherche, des possibilités de collaboration et sur des mandats de soutien ou des mandats chevauchants d'autres organisations.

### COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le comité de gouvernance a comme fonction principale de s'assurer que le conseil d'administration de la SÉQ maximise son efficacité et demeure au fait des meilleures pratiques en matière de gouvernance pour l'élaboration de stratégies efficaces de supervision et de reddition de comptes à la Société et à ses actionnaires.

# ÂGE DES CENTRALES ÉLECTRIQUES DU NUNAVUT



## SERVICE DES OPÉRATIONS

Le Service des opérations est chargé de produire et de distribuer de l'électricité sûre et fiable à toutes les collectivités du Nunavut. Chaque collectivité possède sa propre centrale électrique, exploitée par des employés qui vivent au sein de la collectivité. Les employés de la centrale électrique de la collectivité sont appuyés par des électriciens, des mécaniciens, des techniciens de compteur, le personnel du parc et des techniciens de lignes électriques basés dans les centres régionaux de Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet.

Le Service des opérations poursuit la mise sur pied d'une équipe exceptionnelle possédant l'expertise et la volonté de régler les problèmes d'exploitation posés par l'environnement, des infrastructures vieillissantes et une demande croissante de solutions en matière d'énergie renouvelable. En plus de sa responsabilité de base, soit la production et la distribution de l'électricité sur le territoire, le Service des opérations travaille en étroite collaboration avec le Service de l'ingénierie, le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations et avec le Service des finances afin de faciliter et de mettre en œuvre le plan d'immobilisations de la SÉQ.

## FIABILITÉ

Fournir un approvisionnement en électricité fiable aux Nunavummiut est l'une des grandes priorités du Service des opérations. En 2022-2023, la SÉQ a enregistré un taux de fiabilité de 99,98 % sur l'ensemble du territoire, un taux similaire à celui de l'exercice financier précédent, malgré des difficultés reliées à l'exploitation d'un service essentiel pendant une pandémie globale. Le Service des opérations s'efforce constamment d'améliorer la fiabilité de l'alimentation électrique, de répondre à la demande accrue en électricité et de faire face aux contraintes de l'infrastructure électrique de la SÉQ.

La SÉQ calcule le taux de fiabilité en se fondant sur le nombre de pannes de courant planifiées et imprévues survenues durant l'année, ainsi que sur la durée de ces pannes. Pour ce faire, elle s'appuie sur les lignes directrices de l'Association canadienne de l'électricité en matière de fiabilité. Des interruptions planifiées se produisent lorsque des travaux sont nécessaires sur l'équipement hors tension de la centrale électrique ou sur un réseau de distribution hors tension afin d'aider à assurer la sécurité de l'équipe d'exploitation et d'entretien de la SÉQ. Les interruptions imprévues se produisent généralement en raison de conditions météorologiques défavorables, de facteurs externes ou de pannes d'équipement inattendues.

**Au cours de l'exercice financier 2022-2023, les collectivités suivantes ont eu l'alimentation électrique la plus fiable sur le territoire :**

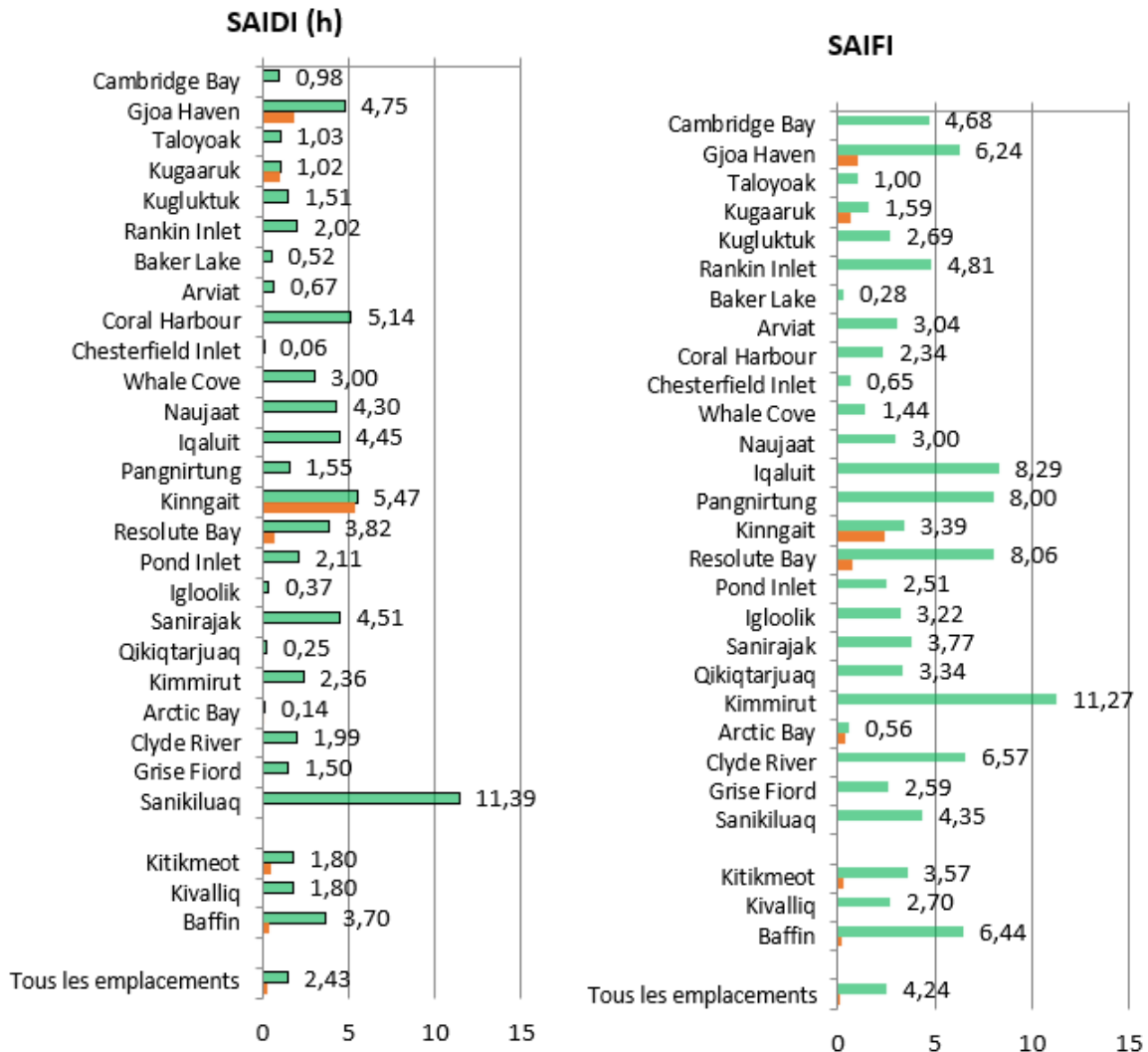
- Chesterfield Inlet, Baker Lake, Cambridge Bay, Arviat, Igloolik, Qikiqtarjuaq et Arctic Bay ont toutes enregistré un taux de participation de 99,99 %.
- Globalement, le client moyen de la SÉQ a été touché par 4,24 pannes de courant, marquant une hausse par rapport à l'exercice précédent où ce chiffre était de 3,32. Le client moyen de la SÉQ a connu des interruptions de service de 2,43 heures, soit une augmentation de près de deux heures par rapport à l'exercice précédent.

Le Service des opérations continue d'améliorer ses pratiques opérationnelles et d'entretien grâce à des inspections proactives des centrales électriques et des équipements.

## PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT

Le Service des opérations recense les données de rendement pour produire des statistiques sur les interruptions de service survenues chaque année. On entend par « interruption de service », ou « coupure de courant », la perte d'approvisionnement en électricité provenant du réseau électrique de la SÉQ à ses clients. La présentation de

l'information sur le rendement en matière d'interruptions de service permet à la SÉQ de déterminer la qualité et l'efficacité de ses réseaux de services publics et de distribution et peut lui indiquer les zones nécessitant une amélioration. Chaque année, la SÉQ mesure les indicateurs de rendement tels que l'**indice de fréquence moyenne des interruptions de service sur le réseau (SAIFI)** pour les clients et l'**indice de durée moyenne des interruptions de service sur le réseau (SAIDI)** pour les collectivités. Ils sont fondés sur des mesures standard de rendement de l'industrie des services publics. Les tableaux ci-dessous indiquent les résultats de cette analyse. Les statistiques de fiabilité ci-dessous témoignent de l'engagement de la SÉQ à offrir un approvisionnement en électricité sûr et fiable à tous les Nunavummiut.



L'**indice de fréquence moyenne des interruptions de service sur le réseau (SAIFI)** indique le nombre moyen d'interruptions par client dans chaque collectivité et région entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023. Le nombre moyen d'interruptions est calculé en divisant le nombre total d'interruptions de service de clients par le nombre total de clients desservis. Les interruptions imprévues sont en vert. Les pannes de courant prévues sont en orange. En 2022-2023, le SAIFI s'est chiffré à 4,24 interruptions par client en moyenne, soit une augmentation par rapport à l'exercice précédent.

**L'indice de durée moyenne des interruptions de service sur le réseau (SAIDI)** indique la durée moyenne des interruptions (en heures) du réseau de la SÉQ dans chaque collectivité et région du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023. La durée moyenne d'interruption est calculée en divisant la somme de toutes les durées d'interruption des clients par le nombre total de clients desservis. Les interruptions imprévues sont en **vert**. Les pannes de courant prévues sont en **orange**. En 2022-2023, le SAIDI s'est chiffré à 2,43 heures par client en moyenne, soit une augmentation par rapport à l'exercice précédent.

## RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du plan d'immobilisations de la SÉQ, la Société continue d'investir dans des équipements de centrales électriques qui contribueront à améliorer le rendement énergétique et à réduire la consommation de combustible. Les améliorations du rendement énergétique sont réalisées grâce à une combinaison de groupes électrogènes plus modernes, d'améliorations dans les pratiques d'entretien du matériel et de modifications aux systèmes d'automatisation et de contrôle des centrales électriques. Ces initiatives assurent un fonctionnement optimal des centrales électriques tout en répondant à la demande quotidienne en électricité de chaque collectivité.

En 2022-2023, le taux de rendement énergétique de la SÉQ était de 3,72 kilowattheures par litre, ce qui constitue une légère baisse par rapport aux trois derniers exercices financiers. Malgré l'infrastructure vieillissante de la SÉQ, le Service des opérations continue d'améliorer ses taux de rendement énergétique. Bien que la SÉQ dépende principalement sur la production au diesel, elle s'efforce de réduire la quantité de carburant diesel nécessaire pour produire de l'électricité, ce qui réduit ainsi ses émissions de gaz à effet de serre.

## PRODUCTION

Pour gérer les défis présentés par l'infrastructure vieillissante sur tout le territoire, le Service des opérations respecte strictement un programme d'entretien sur tous les équipements des 25 centrales électriques. Le Service des opérations collabore avec le Service d'ingénierie pour améliorer les infrastructures de la centrale électrique actuelle et construire de nouvelles centrales électriques. En 2022-2023, le Service des opérations a travaillé avec le Service de l'ingénierie afin de mettre en service un nouveau groupe électrogène à Pond Inlet. La mise à niveau de ces groupes électrogènes permettra à la SÉQ de répondre aux besoins énergétiques actuels et futurs des collectivités. Le Service des opérations continue sa collaboration avec le Service de l'ingénierie sur son travail de conception et de planification pour le remplacement de centrales électriques au carburant diesel partout dans le territoire.

## DISTRIBUTION

Les techniciens de lignes électriques (TLE) de la SÉQ passent la plupart des mois d'hiver à se rendre par avion dans les collectivités environnantes pour réparer les dommages causés aux lignes électriques et aux pôles et pour résoudre les problèmes liés aux raccordements des clients causés par des conditions climatiques défavorables et des facteurs externes. Au cours des mois du printemps et de l'été, les TLE se concentrent sur l'entretien des réseaux de distribution, l'entretien préventif et la préparation des systèmes pour le raccordement de nouveaux clients, car la demande en électricité continue de croître sur le territoire.

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le Service des opérations a participé à divers projets d'entretien préventif pour améliorer la fiabilité et répondre aux besoins énergétiques de chaque collectivité. Le Service des opérations a également continué à travailler avec le Service de l'ingénierie sur des projets d'immobilisations, notamment des projets de remplacement des lampadaires par la technologie à DEL à Arviat, Pangnirtung et Kimmirut.

## ENTRETIEN PRÉVENTIF

Le personnel du Service des opérations de la SÉQ élabore des plans de travail annuels pour faciliter la planification des ressources et l'établissement du budget. L'équipe se réunit chaque semaine pour échanger et discuter des calendriers mensuels et hebdomadaires des divisions. En 2022-2023, le personnel de maintenance a dû faire face à d'importants retards dans les délais d'approvisionnement en pièces en raison des répercussions de la COVID-19 sur la chaîne d'approvisionnement mondiale. Le personnel de la SÉQ a réussi à ajuster et modifier les processus d'approvisionnement en tenant compte du délai prolongé pour la fourniture des pièces. Une cyberattaque en janvier a également eu un impact significatif sur la planification et le processus d'approvisionnement en pièces et équipements.

## INSTALLATIONS

### UNITÉS D'HABITATION PROVISOIRE

La division des Installations travaille avec diligence afin d'évaluer l'état des unités d'habitation provisoire de la SÉQ, lesquelles ont été réalisées individuellement, pour chacun de ces ouvrages. Les travaux de réparation et d'entretien ont été mis en priorité et réalisés rapidement et à moindres frais. Parmi les pratiques d'entretien régulières, notons les inspections des réservoirs à carburant et les réservoirs à eaux usées, l'entretien annuel des fours et le nettoyage des réservoirs à eau, en prenant soin de s'assurer que tous les accessoires fixes et les raccords sont en bon état de fonctionnement et de vérifier la sécurité des lieux. Les réparations d'importance, comme le remplacement des fournaies, la réparation des toitures et les problèmes de plomberie, sont effectuées en fonction des besoins afin que les unités soient toujours en bon état de fonctionnement.

Au 31 mars 2023, la SÉQ disposait d'un total de 32 unités d'habitation provisoire, dont certaines sont vacantes en raison d'importants besoins de rénovation. Le tableau ci-dessous indique la répartition par taille d'unité (studio, appartement avec 1, 2, 3 ou 4 chambres à coucher ou plus).

Taille de l'unité	Total
Studio	0
1 chambre à coucher	1
2 chambres à coucher	19
3 chambres à coucher	9
4 chambres à coucher	2
5 chambres à coucher	1
<b>Nombre total d'unités</b>	<b>32</b>

En 2022-2023, le Service des installations a effectué des réparations et de l'entretien de routine dans tout le territoire, ainsi que des travaux prioritaires dans sept communautés (Pangnirtung, Pond Inlet, Sanirajak, Iqaluit, Arviat, Coral Harbour, et Kugaaruk). Les travaux prioritaires incluaient le remplacement de réservoirs à carburant, l'installation de systèmes de traçage de la chaleur, le remplacement de fournaies, ainsi que des réparations provisoires d'urgence à la suite d'un gel.

Compte tenu de la pandémie de la COVID-19, le Service des installations a été en mesure d'acheter trois nouvelles unités modulaires provisoires pour permettre l'occupation de trois membres du personnel dans l'unité, chacun disposant d'une chambre à coucher et d'une salle de bain individuelle, une cuisine avec salle à manger et salle de séjour partagées. Le Service des installations a depuis mis en place des options pour que

l'agencement de ces trois unités d'habitation provisoire devienne une norme de conception pour les unités d'habitation provisoire de la SÉQ lors des futurs remplacements.



## PORTEFEUILLE D'HABITATIONS POUR LE PERSONNEL

Au 31 mars 2023, la SÉQ comptait un total de 135 unités d'habitation pour le personnel. Le tableau ci-dessous montre la répartition des unités de logement du personnel dans chaque région et la taille des unités (studio, appartement avec 1, 2, 3 ou 4 chambres à coucher ou plus).

Taille de l'unité	Studio	1 chambre à coucher	2 chambres à coucher	3 chambres à coucher	4 chambres à coucher	5 chambres à coucher	Nombre total d'unités
Iqaluit	0	30	16	29	4	0	79
Rankin Inlet	0	1	3	4	0	0	8
Baker Lake	0	13	13	9	0	0	35
Cambridge Bay	0	1	3	7	2	0	13
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>35</b>	<b>49</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>135</b>

Le Service des installations revoit et analyse fréquemment les besoins en hébergement du personnel de la SÉQ. Ces analyses se traduisent parfois par le non-renouvellement des baux d'unités d'hébergement non convenables en raison des besoins changeants, ou encore, en raison de l'état ou de l'emplacement indésirable des unités. Plusieurs unités d'habitation pour le personnel et appartenant à la SÉQ ont été évaluées et des projets ont été entamés pour améliorer l'état des propriétés en effectuant des réparations ou des rénovations ou ont été jugés non réalisables; ces unités ne seront plus attribuées.

### SIÈGE SOCIAL À BAKER LAKE

Le nouveau siège social de la SÉQ à Baker Lake a connu des progrès importants en 2022-2023, y compris plusieurs défis de construction qui ont retardé l'emménagement du personnel dans les installations jusqu'à peu de temps après la fin de l'exercice financier. Le nouveau siège social sera en mesure d'accueillir tout le personnel administratif de la communauté qui travaille dans trois bureaux différents de la collectivité avec de l'espace disponible pour de l'expansion. Le bâtiment sera également évalué pendant une période de 12 mois dans le but de devenir la première installation nordique certifiée Energy Star au Canada.

### RÉNOVATIONS DES BUREAUX DE LA CENTRALE PRINCIPALE À IQALUIT

Des rénovations à la centrale électrique d'Iqaluit ont été nécessaires pour ajouter 16 postes de travail supplémentaires et accueillir le personnel des Services des opérations et de l'ingénierie de la Société dans un seul bâtiment. Tous les travaux de construction ont été achevés en 2022-2023, y compris l'installation de panneaux d'insonorisation sur le mur séparant la salle des générateurs de l'espace désormais occupé par le personnel du service de l'ingénierie.

## SERVICE DE L'INGÉNIERIE

Le Service de l'ingénierie a la responsabilité de la planification des immobilisations de la Société qui comprend, entre autres, la conception, l'exécution, la gestion de projets et les services de soutien technique pour les autres services internes. Ce service effectue aussi les évaluations techniques et les analyses du cycle de vie des infrastructures nouvelles et actuelles des centrales électriques. Le partenariat stratégique qui existe entre le Service de l'ingénierie et le Service des opérations permet d'assurer le soutien pour les enjeux techniques, la planification à long terme et l'exécution du plan d'affaires de la SÉQ. Une collaboration étroite avec le Service des opérations, le Service des finances et le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations est primordiale pour assurer le remplacement et l'installation des groupes électrogènes ainsi que la mise à jour des lignes de distribution et du système de carburant afin de donner lieu à un approvisionnement en électricité sûr et fiable pour tous les Nunavummiut du territoire.

## PROJETS DE RECONSTRUCTION DE CENTRALES ÉLECTRIQUES

La SÉQ procède à la finalisation des plans de projets visant le remplacement de 10 centrales électriques arrivant à la fin de leur durée de vie ou l'ayant dépassée (Resolute Bay, Kugluktuk, Cambridge Bay, Gjoa Haven, Kugaaruk, Igloolik, Sanirajak, Chesterfield Inlet, Rankin Inlet, and Arviat). Les centrales électriques dont l'équipement et l'infrastructure sont vieillissants font l'objet de risques plus élevés d'interruptions de service en raison de défaillances du système et, dans certains cas, peuvent ne pas répondre aux besoins énergétiques actuels et futurs d'une collectivité. Des mesures sont régulièrement prises pour s'assurer que les infrastructures et les équipements vieillissants puissent continuer à fonctionner au-delà de leur durée utile, mais le remplacement des centrales électriques est nécessaire pour que la SÉQ s'assure d'offrir de l'électricité de façon sûre et fiable à toutes les collectivités à l'échelle du territoire.

**Au cours de l'exercice financier 2022-2023, les activités suivantes se rapportant à des projets de reconstruction de centrales électriques ont été menées à bien :**

- Le projet de nouvelle centrale électrique d'Arctic Bay alimente désormais la communauté et le projet est maintenant achevé et clôturé.
- Le processus d'appel d'offres pour la centrale électrique hybride diesel-solaire de Kugluktuk a été annulé et le travail de conception a été révisé pour exclure l'installation photovoltaïque solaire, l'installation de stockage de la batterie et le réservoir à carburant de 2,2 millions de litres. La nouvelle centrale électrique suivra le modèle standard de reconstruction avec une configuration de quatre groupes électrogènes et deux réservoirs à carburant d'une capacité de 90 000 litres chacun.
- Les installations de remplacement des lampadaires à DEL ont été achevées à Arviat, Pangnirtung et Kimmirut.
- Les projets de remplacement de garage Quonset ont été achevés à Grise Fiord, Taloyoak et Gjoa Haven.
- Les projets de remplacement de groupes électrogènes ont été finalisés à Gjoa Haven, Pond Inlet et Clyde River.
- Les processus d'appel d'offres ont progressé pour les remplacements de groupes électrogènes à Baker Lake, Sanikiluaq, Clyde River et Iqaluit.
- Des contrats de conception ont été attribués pour la construction de nouvelles centrales électriques à Cambridge Bay, Igloolik et Gjoa Haven.
- Le Service de l'ingénierie a également terminé les mises à niveau de lignes triphasées à Rankin Inlet, les mises à niveau du système de protection des lignes à Whale Cove et une mise à niveau de l'alimentation à Resolute Bay.

## PROGRAMME DE FACTURATION NETTE

Lancé en avril 2018, le Programme de facturation nette de la SÉQ permet aux clients résidentiels, et à un compte municipal ou de hameau par collectivité, de générer leur approvisionnement en électricité en installant leurs propres systèmes de production d'électricité renouvelable de 10 kilowatts ou moins. Les clients admissibles reçoivent un crédit pour le surplus d'électricité produit et transféré aux réseaux électriques de la SÉQ. Au 31 mars 2023, le programme a approuvé 14 clients municipaux (dont deux qui ne sont pas connectés) et 13 clients résidentiels (dont quatre qui ne sont pas connectés).

Capacité totale (kW)		
Catégorie	Installée et en service	Approuvée, mais pas en service
Commerciale	140 kW	20 kW
Résidentiel	42,0 kW	25,6 kW
Total	182 kW	45,6 kW
<b>Total :</b>		<b>227,6 kW</b>

## PROGRAMME POUR LES PRODUCTEURS D'ÉLECTRICITÉ COMMERCIAUX ET INSTITUTIONNELS

Grâce au programme de producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels (PÉCI) de la SÉQ, les clients commerciaux et institutionnels actuels peuvent produire de l'énergie renouvelable dans leurs lieux de travail et vendre toute l'énergie ainsi produite à la SÉQ. Pour la première fois, la SÉQ peut acheter l'énergie des participants au programme des PÉCI au taux équivalant aux économies générées par la Société sur le carburant diesel. En 2022-2023, la SÉQ a poursuivi son travail en collaboration avec un consultant sur l'analyse de la structure tarifaire du programme, selon les directives du ministère. Au 31 mars 2023, la Société a :

- approuvé et connecté trois participants à Rankin Inlet, Iqaluit et Baker Lake;
- approuvé, mais pas encore connecté un participant à Cambridge Bay;
- reçu des demandes et des dépôts de trois participants potentiels à Arctic Bay, Pond Inlet et Iqaluit.

## PROGRAMME POUR LES PRODUCTEURS D'ÉLECTRICITÉ INDÉPENDANTS

La SÉQ a poursuivi le développement du programme de producteur d'électricité indépendant (PEI) en 2022-2023. En vertu de ce programme, les producteurs de l'extérieur du service public pourront produire de l'énergie électrique à partir de systèmes d'énergie renouvelable afin de la vendre directement à la SÉQ. Les organisations inuites et les municipalités se verront offrir la première occasion de posséder et d'exploiter des installations à l'échelle communautaire dans leurs régions respectives. La SÉQ propose d'acheter l'électricité des PEI jusqu'à concurrence des coûts en carburant diesel qui auront pu être évités, soit le prix maximum que la SÉQ peut payer pour de l'énergie renouvelable sans avoir à augmenter les tarifs des clients. En 2022-2023, la SÉQ a reçu l'autorisation ministérielle provisoire de mettre en œuvre le programme et de commencer à accepter des demandes pour les études de faisabilité technique. La SÉQ a reçu trois demandes relatives à l'analyse des répercussions du raccordement pour des participants potentiels à Sanikiluaq, à Naujaat et à Coral Harbour, ainsi que plusieurs autres demandes initiales.

## ÉNERGIE DE REMPLACEMENT ET ÉNERGIE RENOUVELABLE

La SÉQ a pour mandat de planifier et de subvenir aux besoins d'énergie du Nunavut, de façon abordable et à long terme en tenant compte du désir du Nunavut de renforcer son autonomie énergétique et de conserver l'énergie et ses ressources d'énergie. Pour réaliser ce mandat, la division de l'énergie de remplacement de la SÉQ propose des initiatives ayant pour objectif de réduire la dépendance du territoire au carburant diesel, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de poursuivre les projets visant l'autonomie énergétique des Nunavummiut.

Le mandat du gouvernement du Nunavut, Katujjiluta, souligne que l'exploration de technologies de construction alternatives potentielles à utiliser et à fabriquer au Nunavut sera un avantage pour le territoire. Continuer à nouer des relations solides avec la terre et fournir une alimentation électrique fiable motivent l'exploration des options d'énergie de remplacement qui sont axées sur des constructions écoénergétiques et respectueuses du climat.

Les plus grands défis à la mise en application de sources d'énergie de remplacement au Nunavut sont liés à la fiabilité, du fait qu'elles produisent de l'électricité intermittente plutôt que continue ou sur demande, et au coût en immobilisations importants pour transitionner vers de nouvelles sources. Cela signifie que la production d'électricité au diesel pourra seulement être réduite dans un avenir immédiat, plutôt que de l'éliminer, puisqu'une alimentation de secours est indispensable quand une source sur demande n'est pas disponible. Les ressources financières limitées de la SÉQ servent à maintenir et à reconstruire les installations de production au diesel vieillissantes; de nouvelles sources de financement seront nécessaires pour ajouter de l'énergie de remplacement au bouquet énergétique.

Pour pouvoir réaliser l'autonomie énergétique avec un minimum de répercussions financières pour la population du territoire, la SÉQ travaille en partenariat avec des organismes fédéraux et territoriaux comme Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), Ressources naturelles Canada (RNCAN), Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor), Savoir polaire Canada et avec le gouvernement du Nunavut afin de faciliter la réalisation d'initiatives d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable sur le territoire. La SÉQ soutient d'autres organismes, établissements et sociétés privées qui mettent en œuvre des projets qui font appel aux technologies énergétiques de remplacement dans l'Arctique en échangeant de l'information et en assurant une coordination commune des études de faisabilité.

La SÉQ est au courant de sources actuelles d'énergie de remplacement « sur demande » qui pourraient remplacer la production d'énergie au diesel, y compris l'hydro, la géothermie et les petits réacteurs modulaires (PRM). Actuellement, des obstacles technologiques et financiers empêchent le déploiement de ces sources de production au Nunavut.

En décembre 2020, la SÉQ a publié un rapport sur l'énergie de remplacement qui fait état des options d'énergie de la Société. Le rapport souligne les efforts de la SÉQ visant à examiner et analyser les options alternatives d'énergie propre pour la production d'énergie dans les environnements éloignés du Nord. Le rapport sur l'énergie de remplacement de la SÉQ est disponible sur le site Web de la Société (<https://www.qec.nu.ca/fr>).

## GÉOTHERMIQUE

L'énergie géothermique est renouvelable, propre et utilise la chaleur produite sous la surface de la Terre. Une fois que l'énergie est captée, de l'énergie géothermique à haute température peut servir à produire de l'électricité. L'énergie géothermique à faible température peut servir de chauffage pour la communauté, réalisé par la distribution par les installations de chauffage centralisé.

Aucune évaluation ou modélisation du potentiel géothermique n'a été effectuée pour l'Arctique canadien, mais il existe un potentiel pour de l'énergie géothermique obtenue dans les formations rocheuses dures et profondes. C'est simplement une question de technologie et de coûts nécessaires pour récupérer l'énergie de ces formations

rocheuses profondes. Il existe aussi un potentiel d'énergie géothermique à haute température dans les bassins sédimentaires profonds de l'Extrême-Arctique. Les deux méthodes fourniraient un potentiel d'énergie propre et fiable pour la production d'électricité ou les installations de chauffage centralisé.

En 2019, la SÉQ a lancé un plan en plusieurs phases pour évaluer le potentiel géothermique au Nunavut, qui a reçu une reconnaissance et un financement fédéraux. Alors que l'objectif initial de la SÉQ visait l'évaluation de l'énergie géothermique de haute qualité, la Société a ajouté l'exploration du stockage thermique en trou de sonde (BTES) à l'étude. L'ajout de BTES à l'évaluation géothermique de la SÉQ permettrait à la Société de déterminer le potentiel de capter et d'emmagasiner la chaleur perdue du processus de production d'électricité à partir du diesel, de l'énergie normalement rejetée dans l'atmosphère. La SÉQ étudie comment cette énergie « résiduelle » pourrait être stockée et récupérée techniquement et économiquement à partir de formations rocheuses profondes. L'énergie thermique pourrait ainsi être stockée pendant les mois où il n'y a pas de chauffage et récupérée lorsqu'il y a un besoin pendant les saisons froides, puis distribuée par le biais d'une installation de chauffage centralisé. Bien que le BTES ne réduirait pas la consommation de diesel dans le processus de production d'électricité, il contribuerait à la réduction de la consommation de diesel à l'échelle de la communauté et des économies pour les clients du programme.

La phase actuelle de l'évaluation géothermique du Nunavut devrait prendre fin en mars 2024. À la suite de cela, le rapport pourrait recommander le forage d'un puits de production profond dans l'une des communautés étudiées (Baker Lake, Cambridge Bay ou Resolute Bay). Des recommandations sont prévues pour la poursuite des travaux sur la conception du BTES, qui serait compatible avec une variété de sources d'énergie, mais principalement avec l'énergie résiduelle de la production d'énergie au diesel de la SÉQ.

#### PETITS RÉACTEURS MODULAIRES

Le gouvernement du Canada a jugé que l'énergie nucléaire est une « énergie propre », ce qui signifie que les petits réacteurs modulaires (PRM) pourraient être une forme d'énergie de remplacement acceptable pour les communautés hors réseau électrique et éloignées afin de remplacer le diesel par l'électricité et la chaleur. À l'heure actuelle, la SÉQ ne fait que recueillir des renseignements pour pouvoir évaluer les questions d'ordre technique et financier concernant des PRM au Nunavut. Il faut prendre en compte de plusieurs facteurs, comme le coût, l'acceptation par la collectivité, les données de sécurité et les évaluations environnementales. Aucun plan ni projet n'est en cours pour la construction ou l'essai d'un PRM au Nunavut. En 2022-2023, la SÉQ n'a pas exercé d'activités dans le domaine des PRM.

#### INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE CENTRALISÉ

L'installation de chauffage centralisé (DHS) est le processus consistant à exploiter l'énergie thermique produite en tant que sous-produit de la production d'électricité au diesel et à fournir cette énergie thermique capturée aux clients grâce à un réseau de distribution par canalisation. Ces installations permettent aux clients commerciaux et institutionnels d'utiliser beaucoup moins de carburant pour produire de la chaleur et de réduire ainsi l'entretien à apporter à leurs systèmes de chauffage. La DHS détourne chaque année environ deux millions de litres de mazout de chauffage au Nunavut et réduit considérablement les émissions de carbone du territoire.

Dans le cadre d'un accord avec le programme du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) du gouvernement du Canada, la SÉQ a terminé l'installation des systèmes de chauffage centralisé (DHS) à Sanikiluaq et Taloyoak. La DHS de Sanikiluaq a été rendue pleinement opérationnelle en décembre 2021, et celle de Taloyoak l'a été en décembre 2022. À Taloyoak, on projette de brancher l'école Netsilik, la piscine Moses Teelktaq, le garage de la coopérative Paleajook Eskimo et deux garages du hameau en 2022-2023.

Le service de la santé, de la sécurité et de l'environnement (SSE) est responsable de l'administration des pratiques de santé, de sécurité et environnementales de la Société. Le mandat de SSE est de :

- Réduire l'empreinte environnementale de la SÉQ.
- S'assurer que tous les employés comprennent leurs droits et leurs responsabilités dans le cadre d'enjeux qui entraînent des répercussions sur leur santé, leur sécurité et l'intendance environnementale.
- Promouvoir et assurer le respect du programme de santé et de sécurité et le système de gestion environnemental de la SÉQ.
- Poursuivre l'élaboration et la révision des pratiques et procédures de travail sécuritaires.
- Offrir de la formation en santé et sécurité à tous les employés et entrepreneurs.
- Enquêter sur les événements liés à la sécurité (y compris les incidents évités de justesse) et les déversements dans l'environnement, et trouver des moyens préventifs.
- Assurer la liaison avec des consultants afin de réaliser des études pour délimiter la contamination des sous-sols, évaluer les matériaux dangereux dans les immeubles, et réaliser des appréciations des risques pour la santé humaine.
- Collaborer avec les entrepreneurs pour assainir les sites contaminés et effectuer une surveillance des sites hérités.
- Effectuer des études de diligence raisonnable comme la surveillance annuelle des sols.
- S'assurer que la SÉQ se conforme à toutes les lois et tous règlements fédéraux et territoriaux applicables.
- Procéder aussi au calcul des coûts durant le cycle de vie afin d'appuyer la prise de décision concernant le maintien ou le retrait d'actifs dans tout le Nunavut.
- Assurer la liaison avec le gouvernement du Nunavut pour la contamination héritée (y compris les charges financières) de sites qui ont été transférés à la Société par ses prédécesseurs (Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest et Commission d'énergie du Nord canadien).
- Partager ses connaissances sur les propositions pour de nouvelles centrales électriques, comme les propositions présentées dans le cadre du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique (FEA). Ces connaissances portent sur la sécurité du conducteur, l'amélioration des milieux de travail sains, la réduction des répercussions environnementales, la réduction des répercussions sur la communauté et l'atténuation des risques de déversements.
- Aider à l'acquisition de terrains pour les projets du FEA, par exemple, pour maîtriser les complexités propres au Nunavut du processus de planification d'aménagement des terres.
- Assurer la gestion, l'entretien et l'administration de l'ensemble du portefeuille immobilier de la SÉQ, y compris les unités d'habitation du personnel en propriété ou en location, les installations commerciales, les centrales électriques et les terrains.
- Offrir des services complets de gestion des installations en élaborant, en mettant en œuvre et en administrant des procédures de gestion et d'entretien des infrastructures de la SÉQ afin d'en assurer le fonctionnement sécuritaire, efficace et rentable.
- Respecter les normes et les meilleures pratiques de l'industrie, le Code national du bâtiment, les règles en matière de gestion financière et de marchés publics ainsi que toutes les politiques, procédures et lois applicables.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

La SÉQ est déterminée à fournir un environnement de travail sain et sécuritaire à ses employés, aux entrepreneurs, aux clients et au public, où le risque d'accident ou de maladie au travail est évité ou minimisé. La responsabilisation de la Société et de chacun des employés permet de protéger le bien-être de tous dans le milieu de travail.

### CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE

La SÉQ a obtenu une note générale de 88 % pour l'audit externe du certificat de reconnaissance de 2022. Cet audit fait partie du processus d'accréditation du certificat de reconnaissance de la Northern Safety Association (NSA). Le certificat de reconnaissance est un programme de certification pancanadien respecté qui évalue et améliore les programmes de santé et de sécurité existants de même que les pratiques sur le lieu de travail. L'objectif de ce certificat de reconnaissance est de favoriser des comportements et des pratiques plus sécuritaires dans le milieu de travail, qui permettent aussi d'améliorer le rendement. Le résultat de la SÉQ pour l'audit externe 2022-2023 n'était que légèrement inférieur au résultat de l'audit interne de l'année précédente, qui était de 90 %.

La Société fait l'objet d'audits d'entretien interne tous les ans et d'audits externes tous les trois ans, qui ont eu lieu au cours de l'exercice financier 2022-2023. La SÉQ a préparé un plan d'action à la lumière de l'audit externe afin d'aborder les aspects à améliorer. La direction de la SÉQ estime que la plupart des blessures sont évitables. C'est pour cela que la Société accorde la priorité aux commentaires découlant de l'audit, afin de s'assurer que les programmes de sécurité soient axés sur une amélioration continue. Depuis l'obtention de son certificat de reconnaissance en 2013, SSE a apporté d'importantes améliorations au programme de santé et de sécurité de la SÉQ afin de se conformer aux exigences et aux normes nécessaires au maintien de son accréditation.

### FORMATION ET COMMUNICATION

En 2022-2023, le nouveau système de suivi des cours en sécurité de SSE a été entièrement alimenté avec les dossiers de formation existants et continue d'être maintenu. Cela a facilité et accéléré la mise à jour des dossiers et la compilation des rapports sur l'état de la formation, ainsi que l'identification des possibilités de formation pour le personnel de la SÉQ. Le système de suivi fait partie de la même plateforme que le système de gestion des fiches de données de sécurité de la SÉQ.

La cyberattaque de janvier 2023 a eu un impact négatif sur le maintien des indicateurs clés de performance et la formation en ligne. Néanmoins, le Service a continué à dispenser des initiations obligatoires en matière de santé et sécurité à tous les nouveaux employés et contractuels. Grâce à la formation en ligne, les employés sont en mesure de suivre la formation obligatoire du programme d'initiation sur la santé et sécurité et du SIMDUT. Ce programme permet de s'assurer que les employés réussissent un programme d'initiation à la sécurité comme l'exige le règlement sur la santé et la sécurité au travail du Nunavut. En 2022-2023, 36 employés de la SÉQ ont suivi le programme.

### AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2022-2023, LE PERSONNEL DE SSE A REÇU LES FORMATIONS SUIVANTES :

- 58 travailleurs en Secourisme général
- 39 employés sur la prévention des chutes
- 19 employés sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
- 35 employés sur le transport de marchandises dangereuses (TMD)
- 36 employés sur l'inspection et l'entretien des extincteurs d'incendie
- 55 employés et 24 entrepreneurs sur le code interne de protection des travaux publics de la SÉQ
- 46 employés dans le cadre du cours de familiarisation en sécurité à l'intention des superviseurs
- 34 employés sur la sécurité en électricité et la sensibilisation aux éclairs d'arc électrique
- 160 entrepreneurs sur l'initiation à la sécurité des entrepreneurs de la SÉQ

## SEMAINE DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

La SÉQ est fière de sa participation continue à la Semaine de la santé et sécurité. Soulignée au Canada, aux États-Unis et au Mexique, la Semaine de la santé et sécurité réitère, à l'intention du public, des gouvernements et de l'industrie, l'importance de mieux comprendre, de sensibiliser et de réduire les blessures et les maladies en milieu de travail, au foyer et dans la collectivité.

En 2022-2023, la SÉQ a organisé plusieurs activités à l'interne à l'intention des employés dans le cadre de la Semaine de la santé et sécurité. En raison des restrictions liées à la COVID-19 et du personnel travaillant à la maison, toutes les activités ont dû se faire à distance. Activités complétées par SSE :

- Organisation d'un concours d'art pour enfants ayant comme thème « créer des milieux de travail et des communautés sécuritaires » pour favoriser une culture de sécurité et la sensibilisation. Les images gagnantes ont été ajoutées au calendrier interne de 2023 de la SÉQ.
- Organisation d'un concours de photo portant sur différents sujets au cours de la semaine (notamment le travail en sécurité à la maison, la santé et le bien-être, l'équipement de protection individuelle, le risque élevé et la sécurité relative aux éclairs d'arc électrique).
- Invitation aux employés de suivre la formation gratuite sur la sécurité offerte par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

## DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES

Au cours de la période 2022-2023, la formation sur place et la formation annuelle des opérateurs, ainsi que les possibilités de formation en ligne, ont été mises à la disposition des employés concernés. Cela comprenait la formation révisée sur la prévention des chutes et le transport de marchandises dangereuses (TMD) de SSE. La SÉQ a reconnu les employés de Kugluktuk et de Pond Inlet et leur a décerné le prix d'excellence pour leurs efforts continus à suivre les pratiques sécuritaires en milieu de travail.

La SÉQ a aussi créé trois nouvelles procédures normales d'exploitation (PNE) et quatre nouvelles pratiques de travail sécuritaires (PTS) touchant de nombreuses questions liées à la sécurité. De plus, la Société a mis deux pratiques actuelles à jour. Elles comprenaient :

- Procédure d'accès en hauteur et de sauvetage pour le réservoir de combustible en vrac de Cambridge Bay (PNE-062)
- Procédure d'intervention en cas d'incendie dans un bâtiment (PNE-063)
- Procédure d'intervention en cas d'incendie de poteau et d'incendie de transformateur monté sur socle (PNE-064)
- Multimètres (PTS-049)
- Plan de sécurité incendie (PTS-050)
- Nettoyage du carter du moteur diesel de la génératrice (PTS-051)
- Gestion de la faune PTS-052

## ENVIRONNEMENT

SSE travaille fort pour restreindre l'empreinte environnementale de la Société, conformément aux meilleures pratiques et aux normes de l'industrie, ainsi qu'aux lois fédérales et territoriales applicables. La production et la distribution d'électricité à partir d'une centrale électrique au diesel, assujetties à des mesures antipollution appropriées, réduisent le risque que les activités de travail quotidiennes entraînent des dommages indésirables aux terres et aux plans d'eau environnants. Les mesures axées sur l'environnement améliorent aussi la sécurité des employés et des communautés.



La SÉQ adopte une démarche axée sur les risques quand vient le temps de formuler les plans d'assainissement de sites touchés par la contamination héritée. Les évaluations environnementales de site (ESA) sont essentielles pour établir l'état environnemental et vérifier la contamination possible d'un site. Cela comprend l'évaluation des facteurs de santé humaine et d'écologie propres au site tout en comprenant les possibilités de façon à mettre sur pied un plan d'assainissement convenable. Cette approche est décrite dans le document *Environmental Guideline for the Management of Contaminated Sites* (en anglais seulement) du gouvernement du Nunavut. Lors d'évaluations antérieures, il a été établi que les contaminants présents à l'heure actuelle dans les sites de la SÉQ ne présentent pas de risque pour la santé humaine. Cela s'explique par l'emplacement de la contamination, ou encore, par la profondeur à laquelle la contamination se trouve.

Cette approche axée sur les risques a fait en sorte que la SÉQ s'est dotée d'un programme de surveillance environnementale assorti d'une diligence raisonnable pour toutes les installations. Ce programme comprend le prélèvement et l'analyse annuels d'échantillons de sol afin de pouvoir consigner la présence ou l'absence de contamination en surface. Les résultats obtenus grâce aux échantillonnages sont comparés aux lignes directrices environnementales applicables (p. ex., les Recommandations canadiennes pour la qualité des sols : Environnement et santé humaine) afin de caractériser la contamination potentielle. Il est possible de passer en revue les résultats des échantillons de longue date pour déterminer si la contamination change ou se déplace et s'il y a lieu de pousser l'enquête plus loin. En 2022-2023, des évaluations des matériaux de construction dangereux ont également été effectuées pour des propriétés situées à Cambridge Bay, Kugluktuk, Rankin Inlet, Pangnirtung, Resolute Bay et Igloolik.

Afin de s'assurer que les collectivités disposent d'un approvisionnement énergétique fiable, de réduire les déversements de carburant et de se conformer aux règlements fédéraux, la SÉQ continue de mettre à niveau l'infrastructure de son système d'alimentation en combustible sur l'ensemble du territoire.

Le plan d'urgence en cas de déversement (SCP) de SSE, aussi appelé le plan général d'intervention en cas de déversement (CSP), a été révisé et rendu public en janvier 2022.

En 2022-2023, le personnel du Service de SSE a également apporté son soutien sur divers sujets, notamment : le libellé du contrat sur l'utilisation des terres, les fournaies à huile usée, le remplacement de lampadaires, la mise à jour et l'assignation des responsabilités environnementales antérieures (la SÉQ vs nos prédécesseurs, la SETNO et la CENC), le libellé de la politique visant les sites contaminés du territoire (par le biais d'un groupe de travail du gouvernement du Nunavut), le travail de planification pour l'installation de canalisations, la communication avec la Division des produits pétroliers concernant les raccords directs des pipelines à leurs parcs de stockage, le nettoyage et l'inspection du grand réservoir à carburant secondaire de la centrale électrique d'Iqaluit et les propositions d'énergie de remplacement des entrepreneurs privés.

#### PROJETS DE REMPLACEMENT DE CENTRALES ÉLECTRIQUES FINANCÉS PAR LE FONDS POUR L'ÉNERGIE DANS L'ARCTIQUE

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le service SSE a continué d'appuyer les projets de la SÉQ financés par le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique, notamment la conception et la construction de centrales électriques à Cambridge Bay, Kugaaruk, Kugluktuk, Gjoa Haven, Igloolik et Chesterfield Inlet. L'appui de SSE a pris la forme des activités suivantes :

- conception et achèvement des analyses préliminaires des options de site pour la nouvelle centrale électrique (avec une évaluation interne allant jusqu'à quatre emplacements par communauté);
- préparation des dialogues avec les conseils de hameau et participation aux discussions entourant les options de l'emplacement des nouvelles centrales électriques dans chaque communauté afin d'obtenir les commentaires du conseil;

- planification et organisation des études de site (y compris les études géotechniques et environnementales);
- création d'un processus pratique en matière d'acquisition de terrains et de permis environnementaux pour guider les six communautés;
- début du processus d'acquisition de terrains par la soumission des demandes de terrain dans deux communautés;
- liaison avec les entités telles que le ministère de la Culture et du Patrimoine du gouvernement du Nunavut, Transports Canada, NAV CANADA, les administrations aéroportuaires du Nunavut ainsi qu'avec le personnel des différents hameaux impliqués;
- liaison à l'interne entre le personnel du Service de l'ingénierie et du Service des opérations de la SÉQ sur les questions techniques et les caractéristiques de la conception des nouvelles centrales électriques. Parmi les sujets traités, on compte la conception détaillée des plans de stockage de liquides (huile fraîche et usée, liquide de refroidissement neuf et usé), ainsi que des conseils techniques sur des questions liées aux systèmes d'échappement, les groupes électrogènes à démarrage à froid, l'appareillage de commutation électrique et les aspects géotechniques de la conception des fondations.

Le Service de SSE a aussi continué d'appuyer les révisions au projet de centrale électrique à Kugluktuk en 2022-2023. Commentaires sur les choix d'emplacements révisés des composants du projet d'organisation d'investigations additionnelles des sites pour confirmer le choix de l'emplacement, soumission du projet révisé pour examen par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER), et soumission au conseil du hameau de Kugluktuk de la demande de terrain nécessaire.

## RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines (RH) s'occupe de la gestion et de l'administration générale de la main-d'œuvre de la Société. Ce service est composé de trois divisions fonctionnelles. Celles-ci travaillent en étroite collaboration afin de fournir une orientation et des services professionnels aux divers services de la Société. Les divisions comprennent Formation et perfectionnement, Dotation et recrutement du personnel, Relations avec les employés et Relations de travail.

Le service des RH veille à ce que toutes les activités des ressources humaines de la Société soient menées conformément au chapitre 23 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, dans le respect des lois, des directives, des politiques et des contrats en matière d'emploi applicables et de la *convention collective de la SÉQ*.

### AFFECTATION DU PERSONNEL ET RECRUTEMENT

Pendant l'exercice financier 2022-2023, le service a comblé 30 postes par l'intermédiaire de concours ou de mutations internes au titre du perfectionnement, de concert avec le Plan d'embauche des Inuits (PEI) de la SÉQ. À l'heure actuelle, le service a pourvu 84 % des postes avec des employés à contrat de durée fixe ou indéterminée. En date du 31 mars 2023, les employés inuits du Nunavut représentent 55 % de la main-d'œuvre de la SÉQ.

La SÉQ observe la politique sur les priorités d'embauche du gouvernement du Nunavut pour l'affectation du personnel et le recrutement. Dans le cadre de ses stratégies d'affectation du personnel, la SÉQ utilise les stratégies suivantes :

- Les sélections effectuées dans le cadre des concours sont conformes à la politique sur les priorités d'embauche et les directives applicables du GN.
- L'ajout de la disposition selon laquelle « *La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut* » à toutes les offres d'emploi, et l'application de la politique sur les priorités d'embauche à tous les concours.
- Au besoin, pourvoir les postes vacants au moyen de concours restreints (pour les Inuits seulement ou pour les Inuits seulement, par collectivité).
- L'offre de mutations internes au titre du perfectionnement à des employés inuits, lorsque pertinent, et aide aux employés pour atteindre le degré de scolarité ou d'expérience requis pour occuper un poste.
- L'embauche de personnel inuit temporaire pour pourvoir un poste lorsqu'un concours ne permet pas de recruter la bonne personne, et l'aide aux employés afin qu'ils acquièrent l'expérience ou les compétences nécessaires pour que le poste concerné puisse être pourvu lors de la reprise du concours.
- L'application de la politique d'embauche prioritaire au personnel occasionnel pour des emplois à court ou à long terme.
- L'établissement de relations avec des écoles du secondaire et des établissements postsecondaires du Nunavut pour favoriser l'accès au Programme d'emplois d'été pour les étudiants inuits de la SÉQ.

### RELATIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS

#### NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

La SÉQ a conclu un accord de principe avec le Syndicat des employé-e-s du Nunavut au printemps, avec une signature officielle de la convention collective en décembre 2022. Une formation pour les gestionnaires et les superviseurs a été dispensée en prévision de sa mise en œuvre. Le nouvel accord restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024.

## GRIEFS

Un grief est déposé si les différends ne sont pas résolus au moyen du protocole d'intervention précoce (ou ne s'y prêtent pas). Un grief est une déclaration d'insatisfaction, préparée par une personne, par le syndicat ou, plus rarement, par les employés exclus concernant l'interprétation ou l'application de la convention collective ou d'un autre instrument de la SÉQ ayant une influence sur les conditions d'emploi. Au 31 mars 2023, il y avait deux griefs, dont l'un a été retiré et l'autre réglé.

## INITIATIVES VISANT LES RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS

En 2022-2023, une formation obligatoire sur le respect en milieu de travail a été élaborée et dispensée à l'ensemble du personnel, avec un taux de réussite de 100 %. La formation sur le respect en milieu de travail a été élaborée en interne et dispensée à l'ensemble de l'entreprise par voie numérique. À l'avenir, la formation sera intégrée à l'accueil de tous les nouveaux employés de la SÉQ.

En 2022-2023, une formation obligatoire sur les « dépendances au travail » a été lancée auprès du personnel de Baker Lake. La formation sera dispensée au reste du personnel de la SÉQ au cours du prochain exercice financier.

## PROGRAMMES D'EMBAUCHE DES INUITS

### PLAN D'EMBAUCHE DES INUITS

La Société s'est dotée d'un plan d'embauche des Inuits (PEI), conformément à son engagement envers le chapitre 23 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* et sur le plan principal d'embauche des Inuits du gouvernement du Nunavut. Cette stratégie d'emploi exhaustive énonce les stratégies actuelles et futures de la Société en matière d'atténuation des obstacles à l'emploi et d'augmentation de la participation des Inuits à l'échelle de la Société.

### INITIATIVES D'EMBAUCHE DES INUITS

Le programme d'embauche des Inuits propose des initiatives interreliées qui jouent toutes un rôle dans l'atteinte des objectifs d'emploi des Inuits fixés par la Société. Chacun de ces programmes s'appuie sur la vision de la Société à l'égard d'une main-d'œuvre habilitée et responsable, représentative de la population du Nunavut et à l'image des valeurs sociétales inuites et de l'*Inuit Qaujimaqatqangit*. Ces initiatives sont les suivantes :

**Programme d'emplois d'été pour les étudiants (PEE) :** L'objectif du programme est de permettre aux étudiants du Nunavut de découvrir divers secteurs d'emploi au sein de la Société en leur offrant une expérience de travail valable au cours des mois d'été. Douze étudiants de tous les coins du territoire ont été embauchés pour la période d'emploi de l'été en 2022-2023 et affectés à divers postes allant de l'administration de bureau à l'exploitation d'une centrale.

**Programme de développement de carrière pour les Inuits (PDCI) :** L'objectif de ce programme est d'établir un lien formel avec les employés afin de mettre sur pied un plan de développement de carrière personnalisé en collaboration avec leur superviseur. Ces plans de développement de carrière aident à guider les employés tout au long de leur carrière en définissant des objectifs et des échéances qui concordent avec les orientations stratégiques de la Société.

Cette initiative échelonnée sur quatre ans a été lancée en 2018 comme engagement à fournir aux employés inuits l'occasion d'élaborer un plan de perfectionnement de carrière. Au 31 mars 2023, le ministère avait établi un lien avec 95 % de ses employés inuits, ce qui signifie que le service a atteint son objectif sur 4 ans de dialoguer avec au moins 90 % des employés inuits intéressés avant la fin de l'exercice financier. Spécifiquement, 97 Inuits étaient impliqués dans le processus de planification du perfectionnement de carrière : 45 plans ont été achevés, 2 étaient en cours et 50 personnes ont décliné.

La division de formation et perfectionnement maintient son engagement envers le perfectionnement continu des employés inuits et la hausse de l'embauche des Inuits par la Société, et continuera d'administrer le Programme de développement de carrière selon le plan d'embauche des Inuits de la Société.

**Programme d'apprentissage** : L'objectif de ce programme est de réduire la dépendance à l'embauche de gens de métier de l'extérieur du territoire et de permettre à la Société de pourvoir des postes à même les collectivités, en faisant appel aux citoyens inuits de ces collectivités. Le programme d'apprentissage a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion de mars 2023. Le programme d'apprentissage comprendra quatre postes à durée indéterminée.

**Programme de développement du leadership inuit (ILDLP)** : La raison d'être de ce programme consiste à rehausser la représentation inuite dans les niveaux de la haute direction, des cadres intermédiaires et des professionnels.

**Comité du plan d'embauche des Inuits (PEI)** : Ce comité veille à l'examen, à l'analyse et à l'évaluation du plan d'embauche des Inuits de la Société, des programmes d'emploi pour les Inuits, des politiques et des procédures en matière de ressources humaines et des pratiques d'emploi de façon plus générale en matière d'emploi pour les Inuits. Le comité formule également des recommandations à l'intention du comité de la haute direction quant aux moyens possibles d'accroître l'emploi chez les Inuits. Bien que la SÉQ continue d'appuyer les employés par l'intermédiaire des différents programmes de PEI, le Comité du PEI ne s'est pas réuni en raison des soucis de capacité et de sécurité alors que les restrictions sanitaires publiques de la COVID-19 étaient en vigueur. Il est prévu de relancer ce comité en 2023-2024.

**Comité de l'Inuit Qaujimajatuqangit (IQ)** : Ce comité se réunit tous les trimestres et formule des recommandations à l'intention du comité de cadres supérieurs sur les moyens possibles d'intégrer l'Inuit Qaujimajatuqangit et les valeurs sociétales inuites aux protocoles et aux normes d'emploi de la SÉQ. Il est prévu de relancer ce comité en 2023-2024.

## PROJETS EN RESSOURCES HUMAINES

### MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME D'INFORMATION POUR LES RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'exercice 2022-2023, le Service des RH a continué la mise en œuvre de StarGarden, un nouveau Système d'information pour les ressources humaines et de paie. Les services des RH, des TI et des finances ont achevé le lancement du module de gestion de la paie.

La prochaine phase sera le lancement d'un système de suivi des postulants conçu pour améliorer les processus de dotation et recrutement du service des RH. La SÉQ estime que ce nouveau système se traduira par d'importantes efficacités administratives.

## SOMMAIRE DES EMPLOIS

### Société d'énergie Qulliq

#### Sommaire des emplois par catégorie

	Nombre total de postes				Inuit du Nunavut	
	Nombre total de postes	Postes vacants	Occupés	% de capacité	Embauchés	% PEI
Direction	4,00	0,00	4,00	100 %	1,00	50 %
Cadres supérieurs	5,00	2,00	3,00	60 %	-	0 %
Cadres intermédiaires	28,00	6,00	22,00	79 %	6,00	27 %
Professionnel	99,00	12,00	87,00	88 %	39,00	45 %
Paraprofessionnel	46,40	8,60	37,80	81 %	29,80	79 %
Soutien administratif	24,00	4,00	20,00	83 %	20,00	100 %
<b>Total des catégories d'emplois</b>	<b>206,40</b>	<b>32,60</b>	<b>173,80</b>	<b>84 %</b>	<b>95,80</b>	<b>55 %</b>

#### Sommaire des emplois par collectivité

Arctic Bay	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Cape Dorset	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Clyde River	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Grise Fiord	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Hall Beach	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Igloolik	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Iqaluit	92,00	16,00	76,00	83 %	22,00	29 %
Kimmitut	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Pangnirtung	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Pond Inlet	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Qikiqtarjuaq	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Resolute Bay	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Sanikiluaq	1,60	-	1,60	100 %	1,00	100 %
Arviat	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Baker Lake	47,00	11,60	35,40	75 %	23,00	65 %
Chesterfield Inlet	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Coral Harbour	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Nauyasat	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Rankin Inlet	18,00	3,00	15,00	83 %	10,00	67 %
Whale Cove	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Cambridge Bay	13,00	2,00	11,00	85 %	5,00	45 %
Gjoa Haven	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Kugaaruk	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Kugluktuk	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Taloyoak	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
<b>Collectivité totale</b>	<b>206,40</b>	<b>32,60</b>	<b>173,80</b>	<b>84 %</b>	<b>95,80</b>	<b>55 %</b>

#### Sommaire des emplois d'Iqaluit et d'autres collectivités

Iqaluit	92,00	16,00	76,00	83 %	22,00	29 %
Autres collectivités	114,40	16,60	97,8	85 %	73,80	75 %
<b>TOTAL</b>	<b>206,40</b>	<b>32,60</b>	<b>173,80</b>	<b>84 %</b>	<b>95,80</b>	<b>55 %</b>

## SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Service des technologies de l'information est situé au siège social et comprend des techniciens à Baker Lake et Iqaluit. Ce service soutient les autres services de la Société de différentes façons, comprenant la communication des données, les applications d'entreprise, l'assistance et le soutien techniques, les systèmes informatiques intégrés et la conception d'applications. L'équipe des TI permet à la SÉQ d'atteindre ses objectifs opérationnels grâce à l'utilisation efficace des technologies de l'information.

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le service des TI a répondu à plus de 4 200 signalements de problèmes et a collaboré avec divers services pour réaliser les projets suivants.

### REVUE DES COMMUNICATIONS

Une évaluation interne des infrastructures actuelles et de la situation des fournisseurs actuels, futurs et éventuels a permis de créer une feuille de route pour guider la vision de technologie future de la Société. La feuille de route présente des efficacités dans les collectivités qui offrent des données ponctuelles au moment et à l'endroit qu'elles sont nécessaires. Il y a aussi une plus grande attention portée à la sécurité et l'amélioration de la fonctionnalité de production d'électricité par l'accroissement de l'automatisation et de la surveillance.

### VISION DU SERVICE DES TI

La SÉQ a étendu son infrastructure de sécurité avec la mise en place d'outils de sécurité, de correctifs système et de mises à niveau auprès des fournisseurs au cours de l'exercice financier 2022-2023. La SÉQ a également finalisé une mise à niveau du système téléphonique dans l'ensemble du territoire.

### CYBERATTAQUE

La SÉQ a été victime d'une cyberattaque en janvier 2023, entraînant la fermeture de l'accès aux réseaux et applications essentiels. En réponse à cette attaque, la SÉQ et le Service de gestion des technologies de l'information du ministère des Services communautaires et gouvernementaux du gouvernement du Nunavut ont immédiatement entrepris de restaurer l'infrastructure informatique et de reconstruire un réseau moderne et sécurisé pour la Société. Des solutions informatiques provisoires ont été mises en place pour continuer à fournir un service essentiel aux Nunavummiut et les opérations de production d'électricité se sont poursuivies normalement. Les employés de la SÉQ ont rapidement mis en œuvre des plans d'urgence tout en respectant le mandat de l'entreprise malgré les contraintes au niveau des TI.

Des experts en cybersécurité, notamment Microsoft, la GRC, le Centre canadien pour la cybersécurité et le gouvernement du Nunavut, ont été sollicités pour enquêter sur les causes de l'attaque et déterminer la meilleure manière de restaurer les applications commerciales pour reprendre les activités quotidiennes. La Société continue de travailler avec divers experts en technologie afin d'assurer les meilleures pratiques en matière de sécurité pour minimiser le risque d'attaques futures. En réponse, la SÉQ a également mis en place la solution de messagerie électronique sur le nuage de Microsoft pour une infrastructure de messagerie sécurisée dans toutes les communautés.

## SERVICE DES FINANCES

Le Service des finances, qui se trouve au siège social à Baker Lake, compte aussi des employés dans les bureaux régionaux d'Iqaluit, de Rankin Inlet et de Cambridge Bay. Le Service des finances joue un rôle essentiel en s'assurant que la SÉQ répond à ses obligations réglementaires, à ses besoins financiers et à ceux de ses clients.

Les aspects sur lesquels se concentre le Service des finances sont les suivants :

- Assurer l'exactitude de la facturation et de la perception des revenus.
- Améliorer la qualité du service à la clientèle.
- Payer les fournisseurs dans les délais prévus.
- Gérer les systèmes de contrôle pour s'assurer de l'approbation adéquate des dépenses.
- Gérer la dette et les besoins de financement de la SÉQ.
- Administrer et gérer les projets financés par le gouvernement.
- Fournir des services internes tels que la production de rapports, la gestion de la paie et les approvisionnements.
- Offrir un soutien sur le plan réglementaire.

## RÉALISATIONS DU SERVICE DES FINANCES EN 2022-2023

VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES MONTANTS SONT EN MILLIERS DE DOLLARS, À MOINS QU'IL N'EN SOIT FAIT MENTION AUTREMENT

### FONDS DE STABILISATION DES PRIX DU COMBUSTIBLE

Du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 mars 2023, aucun ajustement de tarif provisoire du TSPC n'a été mis en œuvre, car le solde du Fonds de stabilisation des prix du combustible est resté inférieur à son seuil d'un million de dollars.

### STOCKS

Le Service des finances continue sa collaboration avec le Service des opérations pour élaborer et améliorer les contrôles de gestion des stocks et la production de rapports sur l'utilisation efficace des stocks afin d'en réduire la valeur comptable. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de la nécessité, pour la Société, de maintenir des stocks de niveau optimal pour permettre à la SÉQ d'offrir un approvisionnement sûr et fiable en électricité à toutes les collectivités du Nunavut.

En 2022-2023, des équipes dédiées aux finances et aux opérations ont compté les stocks entre juillet et septembre 2022, en se rendant dans les 25 communautés. Ceci s'est traduit par une capacité améliorée de détecter les problèmes de stocks et par une réduction des stocks attribuable à des rapports d'usage non déposés. Les autres contrôles des stocks instaurés au cours de l'exercice financier ont entraîné des répercussions globales positives sur les processus des stocks de la SÉQ.

### REQUÊTE EN MAJORATION TARIFAIRE GÉNÉRALE

Le 24 mars 2022, la Société a présenté une requête en majoration tarifaire générale au ministre responsable de la SÉQ afin de modifier les tarifs d'électricité et de passer de la structure tarifaire en vigueur à un tarif d'électricité applicable à l'ensemble du territoire qui soit plus équitable pour les clients. Dans le cadre de cette structure, tous les clients du même type paieraient le même tarif d'électricité, peu importe où ils sont situés au Nunavut.

De plus, la requête utilise une approche différente comparativement aux requêtes précédentes qui demandaient un tarif unique pour tout le territoire. En vue de minimiser les répercussions financières sur les clients, la SÉQ a recommandé d'augmenter les tarifs pour le gouvernement afin de réduire les tarifs pour les clients non



gouvernementaux. Dans les requêtes précédentes, il y avait des efforts pour rééquilibrer les tarifs avec une proposition de réduire les tarifs des collectivités qui paient le plus, et d'augmenter les tarifs des collectivités qui paient le moins, et ainsi combler le manque à gagner. Une telle approche signifiait que les collectivités ayant les tarifs les moins élevés (soit les plus peuplées, comme Iqaluit) connaîtraient d'importantes hausses de tarifs. Le 21 octobre 2022, des directives du ministère ont été données à la SÉQ pour qu'elle augmente son tarif afin de permettre une hausse de 5 % des revenus d'électricité et qu'elle mette en œuvre les tarifs harmonisés recommandés pour tout le territoire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

#### POINTS SAILLANTS DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Pour l'exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Revenus</b>					
Ventes d'énergie	135 706 \$	130 891 \$	127 476 \$	131 632 \$	127 522 \$
Ventes relatives au chauffage	956	698	524	946	724
Contributions gouvernementales	7 152	9 304	3 417	6 591	593
Autres revenus	5 113	5 220	5 666	4 953	6 727
Produits de l'assurance	-	-	-	-	15
<b>Total des revenus</b>	<b>148 927</b>	<b>146 113</b>	<b>137 083</b>	<b>144 122</b>	<b>135 581</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>149 225</b>	<b>135 382</b>	<b>133 142</b>	<b>134 975</b>	<b>131 089</b>
<b>Excédent (déficit) pour l'exercice</b>	<b>-298</b>	<b>10 731</b>	<b>3 941</b>	<b>9 147</b>	<b>4 492</b>

Les revenus provenant de la vente d'énergie ont augmenté de 3,7 % en 2022-2023 par rapport à l'exercice financier précédent en raison de l'augmentation des ventes d'électricité (kWh).

La Société aide à l'administration de deux programmes de soutien :

- 1) Le Programme de soutien à la distribution de l'énergie dans les logements sociaux, qui subventionne les clients résidentiels qualifiés résidant dans des logements sociaux. Les clients du programme paient un tarif de 6,0 cents par kWh pour leur consommation d'électricité. La SÉQ facture à la Société d'habitation du Nunavut la différence entre le tarif résidentiel approuvé et les 6,0 cents par kWh pour les clients participants à ce programme.
- 2) La Subvention de soutien en alimentation d'énergie territoriale du Nunavut (NTPSS) subventionne tous les autres clients résidentiels qualifiés à raison de 50 % du tarif de base d'Iqaluit pour les 700 premiers kWh consommés chaque mois, d'avril à septembre, et pour les 1 000 premiers kWh consommés chaque mois, d'octobre à mars. La SÉQ facture mensuellement le gouvernement du Nunavut pour la NTPSS et applique la subvention directement aux factures des clients admissibles chaque mois.

Les subventions du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique reçues au cours de l'exercice financier 2022-2023 totalisent 1 890 \$ (comparé à 5 185 \$ en 2021-2022) et ont été comptabilisées à la ligne Contributions gouvernementales. Ces subventions visent à compenser les dépenses en immobilisations connexes qui sont admissibles dans le cadre du programme.

Les autres revenus (tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus) ont diminué de 2 %, principalement en raison de la diminution des projets récupérables et des recouvrements de loyers des logements du personnel. L'exercice précédent avait enregistré une baisse de 7,9 % en raison d'une diminution des revenus provenant des projets récupérables et des loyers perçus auprès des employés en raison d'une pénurie de personnel.

Le total global des charges a augmenté de 10,2 % (comparativement à une baisse de 1,7 % en 2021-2022), principalement attribuable à l'augmentation du coût des matériaux de révision générale, de main-d'œuvre, de déplacement, ainsi que de l'augmentation des charges d'intérêts.

## POINTS SAILLANTS DES DÉPENSES DU SERVICE DES OPÉRATIONS ET D'ENTRETIEN

Pour l'exercice se terminant le 31 mars	2023	%	2022	%
<b>Dépenses par objet ou type par dollar et % du total</b>				
Carburant et lubrifiants	54 914 \$	37 %	47 124 \$	35 %
Salaires, gages et avantages sociaux	34 916	23 %	35 450	26 %
Fournitures et services	30 465	21 %	30 806	23 %
Amortissement, dépréciation et aliénation des immobilisations corporelles	15 254	10 %	14 814	11 %
Charges d'intérêts	8 440	6 %	2 844	2 %
Déplacements et hébergement	4 635	3 %	4 017	3 %
Créances irrécouvrables	555	0 %	281	0 %
Charge de désactualisation	46	0 %	46	0 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>149 225 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>135 382 \$</b>	<b>100 %</b>

En 2022-2023, les dépenses relatives aux combustibles et lubrifiants ont augmenté en raison des coûts et de la consommation plus élevés. Les salaires, traitements et avantages sociaux ont été moins élevés en 2022-2023 qu'en 2021-2022 en raison des postes vacants. Les charges d'intérêts ont été plus élevées en raison de l'augmentation exponentielle du taux d'emprunt, qui est passé de 1,46 % en 2022 à 5,45 % au cours de l'exercice financier 2022-2023. Il est prévu que les charges d'intérêts augmenteront davantage en 2023-2024 en fonction de l'augmentation du taux directeur de la Banque du Canada qui vise à contrôler l'inflation. Afin de gérer le risque de liquidité et les risques du marché, la SÉQ continue de surveiller l'état des taux d'intérêt et l'incidence de celui-ci sur sa facilité d'emprunt, et a entamé des discussions avec son banquier et le gouvernement du Nunavut pour explorer l'option d'un taux fixe pour une part de sa dette.

## FAITS SAILLANTS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Au 31 mars	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Actifs financiers</b>	<b>70 006 \$</b>	37 219 \$	34 308 \$	49 266 \$	30 793 \$
<b>Passifs</b>	<b>-307 487</b>	-268 341	-237 192	-250 539	-235 112
<b>Dette nette</b>	<b>-237 481</b>	-231 122	-202 884	-201 273	-204 319
<b>Actifs non financiers</b>	<b>390 153</b>	384 092	348 155	342 603	336 511
<b>Excédent accumulé</b>	<b>152 672 \$</b>	152 970 \$	145 271 \$	141 330 \$	132 192 \$

Au 31 mars 2023, l'augmentation des actifs financiers s'explique principalement par les liquidités supplémentaires disponibles à la fin de l'exercice financier, une augmentation globale des comptes débiteurs et une augmentation des stocks à utiliser à la fin de l'exercice. L'augmentation des liquidités était due au prêt reçu du gouvernement du Nunavut pour aider la SÉQ à rembourser sa dette auprès de la CIBC. L'augmentation des comptes débiteurs est due à un retard global dans les activités de recouvrement en fin d'exercice.

Les passifs ont augmenté de 39 millions par rapport à l'année précédente. Elle s'explique par une augmentation du montant dû à la Division des produits pétroliers (31 millions de dollars) et une augmentation de la dette à long terme globale (10 millions de dollars). L'augmentation de la dette à long terme est due à la tranche de prêt reçue du GN destinée aux dépenses en capital et aux remboursements de prêts à la CIBC.

## SOMMAIRE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR 2022-2023

Dépenses en immobilisations par région (en milliers de dollars)		
Pour l'exercice se terminant le 31 mars	2023	2022
Kitikmeot	4 424 \$	5 370 \$
Kivalliq	4 993	14 134
Qikiqtaaluk	4 482	29 131
Nunavut/société	546	93
<b>Total des dépenses en immobilisations</b>	<b>14 445 \$</b>	<b>48 728 \$</b>

Les dépenses en immobilisations ont été inférieures de 34 283 \$ à celles de l'exercice financier précédent en raison de l'augmentation des prix des contrats par rapport aux montants budgétés, ce qui a empêché la SÉQ d'attribuer ces contrats.

## INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Indicateurs clés de performance (en milliers de dollars)					
Pour l'exercice se terminant le 31 mars	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Ratio de couverture des intérêts</b>					
Excédent avant les intérêts sur la dette à long terme	6 635 \$	12 363 \$	6 362 \$	14 196 \$	9 691 \$
Intérêts sur la dette à long terme	6 932 \$	1 632 \$	2 421 \$	5 058 \$	5 199 \$
Dépenses liées à l'endettement (critique en dessous de 1,50)	1,0	7,6	2,63	2,81	1,86
<b>Ratio d'endettement</b>					
Actifs	460 159 \$	421 311 \$	382 463 \$	391 869 \$	367 304 \$
Passifs	307 487 \$	268 341 \$	237 192 \$	250 539 \$	235 112 \$
Capacité à payer la dette à long terme	1,50	1,57	1,61	1,56	1,56
<b>Capitaux empruntés – excédent accumulé</b>					
Dette bancaire	10 000 \$	10 000 \$	12 685 \$	15 874 \$	9 867 \$
Dette à long terme	219 762 \$	209 261 \$	189 350 \$	190 994 \$	186 483 \$
Dette totale	229 762 \$	219 261 \$	202 035 \$	206 868 \$	196 350 \$
Excédent accumulé	152 672 \$	152 970 \$	145 271 \$	141 330 \$	132 192 \$
Ratio d'endettement	0,48	0,50	0,50	0,49	0,51
Ratio de l'excédent accumulé	0,66	0,70	0,72	0,68	0,67
Capitaux empruntés – ratio de l'excédent accumulé	1,50	1,43	1,39	1,46	1,49

En 2022-2023, la SÉQ a remboursé un montant en capital de 15 611 \$ comparativement à 32 958 \$ en 2021-2022 à l'égard de la dette à long terme de la Société. Bien que la dette totale ait augmenté, la SÉQ a réduit son taux d'intérêt effectif global en empruntant des acceptations bancaires au lieu d'emprunter au taux préférentiel. Celles-ci permettent un taux beaucoup moins élevé comparativement à un emprunt à taux fixe, pour lequel le taux peut être jusqu'à 350 points de base plus élevé. Puisque les taux sont susceptibles d'augmenter à l'avenir, la Société considère la possibilité de prendre un taux fixe pour mitiger les risques de liquidité et de marché. La SÉQ a également réduit son coût d'emprunt en diversifiant sa dette et en obtenant des financements par l'intermédiaire du GN sous la forme de prêts à faible taux d'intérêt. Le montant du prêt reçu de GN est affecté aux dépenses d'investissement et au remboursement des prêts à taux d'intérêt comparativement plus élevés accordés par la CIBC.

Le ratio de la dette à l'excédent accumulé de la Société, communément appelé limite d'emprunt en vertu de l'article 25 de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*, était de 1,50:1 (2022 : 1,43:1) et est demeuré bien en deçà du maximum permis, soit un ratio de 3:1.

#### DIVULGATION DE REMISE DE DETTE EN 2022-2023

En vertu de l'article 84 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (partie IX, Sociétés d'État), la SÉQ est tenue de publier dans son rapport annuel toute radiation au cours de l'exercice financier d'un élément d'actif, d'une dette ou d'une obligation supérieure à 500 \$. L'article 83 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* exige l'approbation de l'Assemblée législative pour annuler une créance payable à un organisme public. Il n'y a pas eu d'occasion de remise de dette en 2022-2023.

---

# SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

## ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 2023

---

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
Rapport de la direction	43
Rapport de l'auditeur indépendant	44
État de la situation financière	48
État des résultats et de l'excédent accumulé	49
État de la variation de la dette nette	50
État des flux de trésorerie	51
Notes complémentaires aux états financiers	52
Annexe A – Annexe des immobilisations corporelles	68

## Rapport de la direction

Le 27 novembre 2023

Les états financiers, le rapport de gestion et les informations financières connexes présentés dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société d'énergie Qulliq. La direction est responsable d'assurer l'intégrité, la cohérence et la fiabilité des renseignements présentés.

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables du secteur public du Canada et doit aussi s'assurer qu'ils sont en conformité avec les autorisations pertinentes. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les estimations et les hypothèses reposent sur l'expérience passée, les conditions actuelles et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, et sur une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la Société.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité en matière de rapports financiers, la direction est responsable du maintien des pratiques et des mécanismes de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les registres appropriés sont maintenus et que la conformité avec les autorisations pertinentes est assurée. Ces contrôles et pratiques visent à assurer la bonne conduite des activités, l'exactitude des documents comptables, la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et le respect des politiques et exigences réglementaires de la Société.

La responsabilité du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq consiste à veiller à ce que la direction s'acquitte de sa responsabilité en matière de rapports financiers et de contrôles internes. Les auditeurs externes ont un accès total et ouvert au conseil d'administration, en présence de la direction ou non.

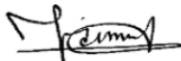
L'auditrice externe indépendante de la Société d'énergie Qulliq (la vérificatrice générale du Canada) est responsable de l'audit des opérations et des états financiers de la Société et de la publication de son rapport par la suite.

Au nom de la direction de la Société d'énergie Qulliq :



Bill Nippard

Président-directeur général par intérim



Raja Iqbal

Vice-président, Service des finances/directeur financier



Bureau du  
vérificateur général  
du Canada

Office of the  
Auditor General  
of Canada

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'énergie Qulliq (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre Rapport sur l'audit des états financiers, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que les stocks pour utilisation soient présentés comme des actifs non financiers au moment où ils sont acquis et qu'ils soient comptabilisés comme des charges au moment où ils sont utilisés. Notre opinion d'audit sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022 a été modifiée en raison d'une limitation de l'étendue des travaux liées aux restrictions relatives aux déplacements imposées pendant la pandémie de COVID-19. Ces restrictions nous ont empêchés d'observer le dénombrement des stocks pour l'exercice clos le 31 mars 2022 et nous n'avons pas pu nous assurer des quantités de stocks par d'autres moyens. Bien que nous ayons pu assister au dénombrement des stocks pour l'exercice clos le 31 mars 2023, nous avons observé que la direction n'avait pas mis en œuvre de procédures de comptage fiables ni de procédures appropriées pour comptabiliser l'utilisation des stocks de ses pièces de rechange et de ses lubrifiants, et nous n'avons pas été en mesure de nous assurer des quantités de ces stocks par d'autres moyens. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires à l'égard des actifs non financiers présentés au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022 ainsi qu'aux résultats des activités, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de

déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

*Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### **Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées**

##### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Société d'énergie Qulliq dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de la Société d'énergie Qulliq.

À notre avis, à l'exception de la question de non-conformité décrite à la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées, les opérations de la Société d'énergie Qulliq dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode de comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations expliqué à la note 2 afférente aux états financiers, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. En outre, à notre avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par la Société d'énergie Qulliq et les états financiers sont conformes à ces livres.

*Fondement de l'opinion avec réserve*

Le paragraphe 100(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut exige que la Société d'énergie Qulliq présente son rapport annuel au ministre dans les 90 jours suivant la fin de son exercice ou toute période additionnelle que le ministre des Finances accorde, pourvu qu'elle ne dépasse pas 60 jours. La Société d'énergie Qulliq n'a pas respecté l'échéance prévue par la loi pour la présentation de son rapport annuel au ministre pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

*Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité de la Société d'énergie Qulliq aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Société d'énergie Qulliq à ces autorisations spécifiées.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caroline Jean'.

Caroline Jean, CPA, CA  
Directrice principale par intérim

Ottawa, Canada  
Le 27 novembre 2023

## SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

## État de la situation financière

Au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2023	Redressé (note 2) 2022
<b>Actifs financiers</b>		
Encaisse (note 4)	23 314 \$	2 431 \$
Comptes débiteurs (note 5)	46 692	34 788
	<b>70 006</b>	<b>37 219</b>
<b>Passifs</b>		
Dettes bancaires (note 6)	10 000	10 000
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	19 479	19 608
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8)	3 054	3 180
Dépôts pour services publics	1 814	1 717
Revenu reporté	1 895	1 854
Montant à payer à la Division des produits pétroliers	48 482	17 791
Dettes (note 9)	219 762	209 261
Frais à payer aux gouvernements du Nunavut et du Canada (note 10)	330	1 646
Avantages sociaux futurs pour les employés (note 11)	2 671	3 284
	<b>307 487</b>	<b>268 341</b>
<b>Dettes nettes</b>	<b>(237 481)</b>	<b>(231 122)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (annexe A)	354 955	355 764
Stocks pour utilisation (note 12)	32 587	26 171
Charges payées d'avance	2 611	2 157
	<b>390 153</b>	<b>384,092</b>
<b>Excédent accumulé</b>	<b>152 672 \$</b>	<b>152 970 \$</b>

Obligations contractuelles (note 17)

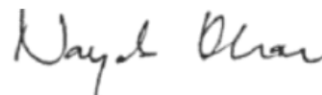
Droits contractuels (note 19)

Responsabilité environnementale relative aux sites contaminés (note 20)

Approuvé au nom du Conseil d'administration par :



Président du conseil d'administration


Président du comité des finances et  
de la vérification

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

### État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2023	2023	Redressé (note 2)
	Budget	Réel	Réel
<b>Revenus</b>			
Ventes d'énergie (note 13)	135 541 \$	<b>135 706 \$</b>	130 891 \$
Contributions gouvernementales (note 18)	1 440	<b>7 152</b>	9 304
Autres revenus (note 14)	4 847	<b>5 113</b>	5 220
Ventes relatives au chauffage	4 187	<b>956</b>	698
<b>Total des revenus</b>	<b>146 015</b>	<b>148 927</b>	<b>146 113</b>
<b>Dépenses par service</b> (note 15)			
Service des opérations des centrales	66 656	<b>76 988</b>	69 185
Services communs (internes)	23 046	<b>29 641</b>	21 623
Service de gestion immobilière	10 125	<b>10 297</b>	9 569
Service des finances	7 343	<b>5 749</b>	6 408
Activités régionales	6 148	<b>5 200</b>	7 888
Service des technologies de l'information	3 332	<b>4 947</b>	3 356
Service de l'ingénierie	3 650	<b>3 416</b>	2 827
Service des opérations territoriales	3 415	<b>2 646</b>	2 825
Service des opérations des lignes est	2 606	<b>2 405</b>	2 807
Service des opérations des lignes ouest	2 054	<b>2 152</b>	1 924
Bureau d'Iqaluit	1 308	<b>1 641</b>	1 362
Santé, sécurité et environnement	2 889	<b>1 459</b>	2 620
Ressources humaines	1 954	<b>1 335</b>	1 235
Service des affaires générales	1 404	<b>786</b>	1 170
Chaleur résiduelle	392	<b>425</b>	422
Conseil d'administration	275	<b>138</b>	161
<b>Total des dépenses</b>	<b>136 597</b>	<b>149 225</b>	<b>135 382</b>
<b>Excédent (déficit) pour l'exercice</b>	<b>9,418</b>	<b>( 298)</b>	<b>10,731</b>
<b>Excédent accumulé en début d'exercice</b>	<b>152,970</b>	<b>152 970</b>	<b>142,239</b>
<b>Excédent accumulé en fin d'exercice</b>	<b>162 388 \$</b>	<b>152 672 \$</b>	<b>152 970 \$</b>

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

### État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2023	2023	Redressé (note 2)
	Budget	Réel	2022
			Réel
<b>Excédent (déficit) pour l'exercice</b>	9 418 \$	<b>(298) \$</b>	10 731 \$
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Ajouts	(26 058)	<b>(14 014)</b>	(47 776)
Coûts indirects capitalisés	(303)	<b>(364)</b>	(874)
Charges d'intérêts capitalisées (note 16)	(39)	<b>(67)</b>	(78)
Amortissement	13 744	<b>15 254</b>	14 814
	(12 656)	<b>809</b>	(33 914)
<b>Ajouts aux stocks pour utilisation</b>	-	<b>(58 989)</b>	(49 384)
<b>Consommation des stocks pour utilisation</b>	-	<b>52 573</b>	47 802
<b>Ajouts des charges payées d'avance</b>	-	<b>(6 926)</b>	(7 832)
<b>Utilisation des charges payées d'avance</b>	-	<b>6 472</b>	7 493
	-	<b>(6 870)</b>	(1 921)
<b>Augmentation de la dette nette pour l'exercice</b>	(3 238)	<b>(6 359)</b>	(25 104)
<b>Dette nette en début d'exercice</b>	(231 122)	<b>(231 122)</b>	(206 018)
<b>Dette nette en fin d'exercice</b>	(234 360) \$	<b>(237 481) \$</b>	(231 122) \$

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

---

## SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

### État des flux de trésorerie

---

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

---

	2023	2022
<b>Encaisse générée par (utilisée pour) les activités d'exploitation :</b>		
Encaissements provenant des clients	128 265 \$	138 351 \$
Sommes versées aux fournisseurs	(60 230)	(77 611)
Sommes versées aux employés	(35 517)	(35 380)
Intérêts payés	(8 440)	(2 860)
Encaisse générée par les activités d'exploitation	24 078	22 500
<b>Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations :</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(17 416)	(44 809)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	(17 416)	(44 809)
<b>Encaisse générée par (utilisée pour) les activités de financement :</b>		
Augmentation de la dette	26 112	52 869
Remboursement de la dette	(15 611)	(32 958)
Contributions gouvernementales reçues	3 720	7 514
Encaisse générée par les activités de financement	14 221	27 425
<b>Augmentation de l'encaisse</b>	<b>20 883</b>	<b>5 116</b>
<b>Dette bancaire nette en début de l'exercice</b>	<b>(7 569)</b>	<b>(12 685)</b>
<b>Encaisse nette (dette bancaire) en fin d'exercice</b>	<b>13 314</b>	<b>(7 569) \$</b>
Représenté par :		
Encaisse	23 314	2 431
Dette bancaire	(10 000)	(10 000)
	13 314	(7 569)

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2023**  
**(en milliers de dollars)**

**1 La Société**

**(a) Autorité et renseignement sur la Société**

*Autorité* – La Société d'énergie Qulliq (la Société) est une société d'État territorial dont les activités sont régies par la Partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*. La Société est exemptée de l'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

*Mandat* – Le mandat de la Société consiste à fournir de l'énergie aux citoyens et aux entreprises du Nunavut de manière sécuritaire, fiable et efficace, tout en minimisant les répercussions environnementales de ses activités. La Société a également pour mandat de planifier et de favoriser l'autonomie énergétique du Nunavut ainsi que d'informer les clients des divers moyens d'économiser l'énergie.

La Société alimente ses clients en énergie grâce à ses 25 centrales autonomes fonctionnant au diesel et aux réseaux de distribution d'électricité établis dans 25 communautés du Nunavut. La Société fournit également du chauffage grâce à 5 systèmes de chaleur résiduelle reliés à 5 de ces centrales.

*Dépendance économique* – Sur le plan économique, la Société dépend du gouvernement du Nunavut qui, directement et indirectement, représente la plus grande partie de ses ventes d'énergie. C'est aussi le gouvernement du Nunavut qui cautionne la dette de la Société.

**(b) Activités réglementées**

En ce qui concerne l'établissement des tarifs et des conditions des services fournis, la Société est soumise à la *Loi sur le Conseil d'examen des taux des entreprises de service*. Le Conseil d'examen des taux des entreprises de service (CETES) a pour mandat de conseiller le ministre de l'Énergie sur les tarifs et les conditions de service. Il incombe en dernier lieu au ministre et au Gouvernement du Nunavut d'approuver les tarifs, ainsi que les conditions de service. Comme les membres du CETES sont nommés par le gouvernement du Nunavut et que la Société est une société d'État territorial, la Société et le CETES sont des entités apparentées.

Les recommandations du CETES relativement aux tarifs sont fondées sur un mécanisme de coût du service dont les objectifs sont les suivants : i) obtenir des revenus suffisants pour récupérer les charges d'exploitation prévues pour la prestation de services réglementés, y compris l'amortissement; et ii) assurer un rendement juste et raisonnable pour les investissements liés aux services publics.

La Société maintient un Fonds de stabilisation des prix du combustible (FSPC). Le FSPC a pour but de surveiller les écarts entre le prix du carburant inclus dans les tarifs d'électricité de base approuvés par le ministre responsable de la SEQ et le prix réel du carburant payé par la Société. La Société établit des prévisions pour le FSPC tous les six mois. Lorsque le solde prévu du FSPC dépasse 1 000 \$ (positif ou négatif), une demande est faite au ministre responsable de la SEQ pour approuver un ajustement de tarif provisoire à appliquer sur les factures d'électricité et porter le solde prévu à 0 \$. Il en résulte des frais supplémentaires ou un remboursement aux clients sur leurs factures d'électricité mensuelles. L'ajustement de tarif provisoire appliqué aux factures des clients habitant dans des logements sociaux est facturé ou crédité au programme de soutien à la distribution d'énergie dans les logements sociaux.

**2 Adoption de la norme SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, la Société a adopté la norme comptable du secteur public (NCSP) du Canada SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette norme exige que les entités du secteur public comptabilisent les passifs relatifs aux obligations légales d'engager des coûts liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lors de leur acquisition, de leur construction, de leur développement ou durant leur utilisation habituelle, et de répartir ces coûts de manière échelonnée sur la durée de vie de l'actif.

La Société a comptabilisé des obligations de mise hors service d'immobilisations liées aux bâtiments qui lui appartiennent et qui contiennent de l'amiante, du plomb, du mercure ou des biphényles polychlorés (PCB). La Société a adopté une approche transitoire rétrospective modifiée. Lors de l'application initiale de la norme, la Société a comptabilisé :

- i) un passif pour toute obligation de mise hors service d'une immobilisation existante, ajusté pour tenir compte de la désactualisation cumulée à cette date;
- ii) un coût de mise hors service d'une immobilisation capitalisé en tant qu'augmentation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante;
- iii) l'amortissement cumulé de ce coût capitalisé;
- iv) un rajustement du solde d'ouverture de l'excédent accumulé.

Ces montants ont été évalués en utilisant les informations, hypothèses et taux d'actualisation en vigueur au début de l'exercice financier en cours. Le montant comptabilisé en tant que coût de mise hors service d'une immobilisation a été évalué à la date à laquelle l'obligation de mise hors service de l'immobilisation a été engagée. La désactualisation et l'amortissement cumulés ont été évalués pour la période allant de la date à laquelle le passif aurait été comptabilisé si les dispositions de cette norme avaient été en vigueur jusqu'à la date de transition.

Lorsqu'une obligation de mise hors service d'une immobilisation est réglée, tout passif et les coûts de mise hors service d'une immobilisation associés sont retirés de l'état de la situation financière.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2023**  
**(en milliers de dollars)**

**2 Adoption de la norme SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)**

L'effet de ce changement sur l'information comparative au 31 mars 2022 est présenté ci-dessous.

	Comme présenté auparavant 2022	Augmentation/ diminution	Redressement 2022
<b>État de la situation financière</b>			
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	3 180	3 180
Immobilisations corporelles	355 678	86	355 764
Excédent accumulé	156 064	(3 094)	152 970
<b>État des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé</b>			
Dépenses partagées (entreprise)	21 561	62	21 623
Excédent accumulé en début d'exercice	145 271	(3 032)	142 239
Excédent accumulé en fin d'exercice	156 064	(3 094)	152 970
<b>État de la variation de la dette nette</b>			
Surplus pour l'exercice	10 793	(62)	10 731
Amortissement	14 798	16	14 814
Dette nette en début d'exercice	(202 884)	(3 134)	(206 018)
Dette nette en fin d'exercice	(227 942)	(3 180)	(231 122)
<b>Annexe des immobilisations corporelles (annexe A)</b>			
Coûts des immobilisations – Solde de fermeture			
Production	348 588	1 166	349 754
Bâtiments autres que des centrales	21 393	1 146	22 539
Amortissement cumulé – Solde de fermeture			
Production	(139 757)	(1 128)	(140 885)
Bâtiments autres que des centrales	(6 816)	(1 098)	(7 914)
<b>Total 2022</b>			
Coûts des immobilisations – Solde d'ouverture	479 175	2 312	481 487
Coûts des immobilisations – Solde de fermeture	492 069	2 312	494 381
Amortissement cumulé – Solde d'ouverture	(184 704)	(2 210)	(186 914)
Amortissement	(14 798)	(16)	(14 814)
Amortissement cumulé – Solde de fermeture	(198 809)	(2 226)	(201 035)
Valeur comptable nette	355 678	86	355 764

**3 Principales conventions comptables**

Ces états financiers sont préparés conformément aux NCSP du Canada, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Voici un sommaire des principales conventions comptables :

**(a) Budget**

Les objectifs budgétaires ont été fournis à titre de comparaison et ont été tirés, y compris les rajustements au cours de l'exercice, du budget approuvé par le conseil d'administration et le Conseil de gestion financière du Nunavut.

**(b) Utilisation d'estimations et d'incertitude relative à la mesure**

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige de la Société qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. En raison de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont caractérisées par une incertitude d'évaluation. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices ultérieurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de la préparation des présents états financiers, la Société considérait que ces estimations et hypothèses étaient raisonnables.



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2023**  
**(en milliers de dollars)**

**(b) Utilisation d'estimations et d'incertitude relative à la mesure (suite)**

Les estimations et hypothèses les plus importantes de la direction portent sur les passifs associés aux avantages sociaux futurs des employés, les provisions pour créances douteuses, les responsabilités environnementales, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, et l'évaluation des stocks aux fins d'utilisation.

**(c) Encaisse**

L'encaisse comprend les soldes des comptes bancaires (après déduction des chèques en circulation).

**(d) Dette bancaire**

La dette bancaire comprend les acceptations bancaires (AB) qui ne sont pas compensées par l'argent comptant, car il n'existe aucun droit contraignant permettant de compenser ces obligations par d'autres comptes bancaires.

**(e) Comptes débiteurs**

Les comptes débiteurs sont évalués selon leur coût. Les provisions pour moins-value sont comptabilisées au besoin en tenant compte de toutes les circonstances connues au moment de la préparation des états financiers, y compris les événements passés et les conditions actuelles.

Une provision pour moins-value des comptes débiteurs est constituée lorsqu'une preuve tangible montre que la Société ne pourra recueillir les sommes prévues selon les modalités originales des débiteurs. On considère comme des indicateurs de la moins-value des comptes débiteurs les situations suivantes : un débiteur qui connaît des difficultés financières importantes, la probabilité qu'un débiteur fasse faillite ou doive se soumettre à une restructuration, un défaut de paiement ou un arriéré ou encore l'incapacité localiser un débiteur. La valeur comptable des actifs est réduite en raison de l'utilisation d'un compte de provision pour créances douteuses, et le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé à titre de créance irrécouvrable. Lorsqu'un compte débiteur est irrécouvrable, il est radié du compte de provision. Les recouvrements subséquents des montants déjà radiés sont crédités aux créances irrécouvrables dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé. La radiation des comptes débiteurs est approuvée par le conseil d'administration de la Société et, si le compte individuel dépasse 20 \$, sous l'autorité expresse d'une loi pour cette radiation.

**(f) Stocks pour utilisation**

Les stocks pour utilisation se composent de combustible, de fournitures, de lubrifiants et de pièces de rechange. Le combustible est évalué selon le moindre du coût ou de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé en fonction d'une moyenne pondérée. Les fournitures, lubrifiants et pièces de rechange sont évalués de la même manière, le coût étant par ailleurs déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les moins-values, lorsqu'elles sont comptabilisées, entraînent une dépréciation de la valeur de remplacement et sont comptabilisées comme dépense dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé.

**(g) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles représentent des biens immobiliers, des usines et de l'équipement et sont comptabilisées selon leur coût d'origine, moins l'amortissement cumulé. Les coûts comprennent les services d'entrepreneurs, le coût de main-d'œuvre directe, le matériel et les fournitures, des frais de développement, une part proportionnelle des coûts indirects, les obligations contractuelles ou légales liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, et une allocation pour les charges d'intérêts capitalisées dans les projets de construction. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile moyenne de la façon suivante :

	Vie utile
Terrains loués	35 ans
Actifs de production	20 à 40 ans
Actifs de distribution	15 à 45 ans
Autres actifs	10 à 20 ans
Bâtiments autres que des centrales	45 ans
Véhicules	12 ans
Actifs liés à la chaleur résiduelle	25 ans

Les immobilisations en construction ne sont pas amorties avant leur mise en exploitation.

Les immobilisations incorporelles ne sont pas comptabilisées comme des actifs dans les présents états financiers.

Les baux de terrains qui transfèrent la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété sont comptabilisés comme des terrains loués. La valeur des terrains loués est enregistrée au début du bail en fonction de la valeur actualisée des paiements minimaux de location, à l'exclusion des coûts exécutoires. Lorsque le paiement du bail est effectué intégralement au commencement du bail, il n'y a pas d'obligation de location-acquisition associée à ce bail. Les terrains loués sont amortis selon la méthode linéaire sur le moindre de la durée du bail ou la durée de vie utile de la structure (actif de production) qui s'y trouve.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2023**  
**(en milliers de dollars)**

**(g) Immobilisations corporelles (suite)**

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société à fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'actif corporel est réduit pour refléter une baisse permanente de la valeur de l'actif. La charge correspondante est enregistrée dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé et n'est pas renversée si les conditions changent par la suite. La radiation des immobilisations corporelles est approuvée par le conseil d'administration de la Société et, si le compte individuel dépasse 20 \$, sous l'autorité expresse d'une loi pour cette radiation.

**(h) Frais de développement de projets**

La Société entreprend certains projets dont l'objectif est de poursuivre le développement de la production d'énergie de remplacement. Lorsque ces projets sont en cours, ces frais de développement sont inclus dans les travaux en cours sous les immobilisations corporelles. S'il est établi ultérieurement que le projet ne sera pas complété, le dossier est clos et les coûts déjà capitalisés sont comptabilisés en tant que charges dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé. Le coût des projets achevés est transféré aux coûts des immobilisations corporelles qui en résultent lorsque ces immobilisations sont mises en utilisation à titre productif.

**(i) Financement gouvernemental**

Les contributions gouvernementales sont obtenues en fonction des activités et sont comptabilisées à titre de revenu lorsqu'elles sont approuvées et que les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les conditions du financement donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif. Le financement est comptabilisé à titre de revenu reporté lorsque les conditions du financement donnent lieu à un passif, ou à titre de dette lorsque la somme doit être remboursée. Le revenu de financement est comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé lorsque les passifs ont fait l'objet d'un règlement.

Le gouvernement du Nunavut a fourni certains services gratuitement à la Société. Ces services ont été comptabilisés à la valeur comptable du gouvernement du Nunavut dans les états financiers de la Société en tant que contributions gouvernementales, et un montant équivalent a été passé en charges ou capitalisé conformément à la politique de capitalisation de la Société.

**(j) Passif au titre des avantages sociaux futurs pour les employés**

i) Régime de pension – Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (« le régime »), un régime de retraite interentreprises administré par le gouvernement du Canada. Les contributions versées au régime par la Société sont exprimées en pourcentage des contributions des employés. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre selon les résultats du régime. Les cotisations de la Société sont comptabilisées à titre de charges sur la base de l'exercice en cours et représentent l'intégralité des obligations de retraite de la Société. La Société n'est pas tenue de verser des cotisations pour les services passés ou des insuffisances de financement du Régime. Les cotisations de la Société correspondent au plein coût qui lui incombe en tant qu'employeur.

ii) Indemnités de départ et prestation de relogement – Selon les conditions d'emploi, les employés admissibles peuvent avoir droit à des indemnités de départ et une prestation de relogement pour couvrir les frais de réinstallation. Ces indemnités de départ sont versées à la démission, à la retraite ou au décès de l'employé et sont basées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Les prestations de relogement sont basées sur le nombre d'années de service et la collectivité de résidence de l'employé. Le coût lié à ces avantages est fondé sur les meilleures estimations de la direction et s'accumule comme passif au fur et à mesure que les employés rendent les services.

iii) Prestations de congé de maladie – Celles-ci représentent un montant pour les employés autorisés à accumuler des congés de maladie non utilisés et sont incluses dans les passifs pour les futurs avantages sociaux. Ces droits ne sont pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Les montants en congés de maladie accumulés dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés au cours des prochaines années se fondent sur le nombre estimatif d'heures pour l'année dépassant les droits annuels.

iv) Prestations de retraite – Selon les conditions d'emploi, les employés, au moment de leur retraite, ont le droit de s'inscrire à des programmes de soins de santé et de soins dentaires, dont le coût est partagé par la Société. Le passif estimé et les dépenses connexes pour ces programmes d'avantages sociaux sont comptabilisés au fur et à mesure que les employés les accumulent.

**(k) Revenus**

Les ventes d'énergie et de chauffage sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les transactions et les événements se sont produits et sont calculées en fonction des compteurs de services publics, et comprennent tout ajustement de tarif provisoire pour la stabilisation du coût du combustible. La majorité des autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont fournis et calculés selon leur coût par unité ou par service. Les revenus comprennent des produits à recevoir pour les services fournis, mais pas encore facturés, dont le montant est fondé sur les données de consommation antérieures.

En outre, certains ajouts d'immobilisations corporelles sont construits avec l'aide de contributions en espèces des clients. Ces contributions sont comptabilisées comme revenus lorsque toutes les restrictions ou stipulations externes imposées par une entente avec le client ont été satisfaites.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2023**  
**(en milliers de dollars)**

**(l) Instruments financiers**

La liste suivante présente les instruments financiers de la Société ainsi que leurs bases d'évaluation :

<b>Actifs financiers</b>	<b>Base d'évaluation</b>
Encaisse	Coût
Comptes débiteurs	Coût
<b>Passifs financiers</b>	
Dette bancaire	Coût
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût
Dépôts pour services publics	Coût
Montant à payer à la Division des produits pétroliers	Coût
Dette	Coût amorti
Montant à payer aux gouvernements du Nunavut et du Canada	Coût

Étant donné que tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût amorti, il n'y a pas eu de gains ou de pertes de réévaluation. Par conséquent, l'état des gains et des pertes de réévaluation est exclu des états financiers.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test annuel de moins-value. Lorsque les actifs financiers perdent de leur valeur, les pertes de moins-value sont portées à l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé.

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments au moment de leur constatation initiale.

**(m) Responsabilité environnementale relative aux sites contaminés**

Les sites contaminés sont le résultat de l'introduction d'une contamination dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une matière chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif (suivant une responsabilité environnementale) relatif à l'assainissement de sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont satisfaits :

- i. il existe une norme environnementale;
- ii. la contamination excède la norme environnementale;
- iii. la Société est directement responsable ou accepte la responsabilité du site;
- iv. la Société envisage de renoncer aux avantages économiques futurs;
- v. il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif reflète la meilleure estimation de la Société du montant requis pour assainir les sites à la norme minimale actuelle pour leur utilisation avant la contamination et est comptabilisé comme une charge à payer.

Le passif est enregistré net de tout recouvrement prévu et comprend tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris les opérations d'assainissement, d'entretien et de suivi. Lorsque les flux de trésorerie nécessaires pour liquider ou éteindre un passif sont prévus sur des périodes futures prolongées, une technique de valeur actualisée est utilisée.

Les passifs sont ajustés chaque année pour tenir compte du passage du temps, des nouvelles obligations, des changements dans les estimations de gestion et des coûts réels encourus.

Si la probabilité d'un événement futur qui confirmerait la responsabilité de la Société ne peut être établie, un passif éventuel est divulgué dans les notes afférentes aux états financiers.

**(n) Éventualités**

Le passif éventuel découle de poursuites en instance et d'autres faits semblables. Les éventualités de la Société sont des éléments de passif potentiels qui peuvent devenir réels selon qu'un événement se concrétise ou non. Dans la mesure où un tel événement est susceptible de se produire ou non et dans la mesure où les coûts peuvent faire l'objet d'une évaluation raisonnable, un passif estimé est accumulé. S'il est impossible de déterminer la probabilité ou si le montant ne peut être estimé raisonnablement, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. La Société a enregistré un passif de 173 \$ (nul en 2022) dans les comptes créditeurs et les charges à payer, à payer au cours du prochain exercice financier.

Les actifs éventuels sont des actifs possibles résultant d'événements antérieurs et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'au moins un événement futur incertain qui n'est pas entièrement sous le contrôle de l'entité. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. La Société ne possède aucun actif éventuel à déclarer pour cet exercice.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2023**  
**(en milliers de dollars)**

**(o) Opérations entre entités apparentées**

**Opérations interentités**

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Lorsque des opérations sont effectuées selon des conditions similaires à celles adoptées si les entités traitaient sans lien de dépendance, ou lorsque les coûts des biens ou services fournis sont recouverts, elles sont évaluées à la valeur d'échange. Toutes les autres opérations interentités sont enregistrées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable telle qu'elle est enregistrée dans les comptes du fournisseur.

La Société est apparentée, à titre de propriété commune, à tous les ministères, sociétés territoriales et organismes de services publics du gouvernement du Nunavut. Dans le cours normal de ses activités, la Société fournit des services publics à ces entités apparentées et achète auprès d'elles du carburant, du matériel, des fournitures et d'autres services à des conditions similaires à celles adoptées avec des entités sans lien de dépendance.

**Opérations des autres entités apparentées**

Les autres entités apparentées sont les principaux dirigeants (président, vice-président et conseil d'administration), ainsi que les membres de la famille proche des principaux dirigeants, et les entités contrôlées par les principaux dirigeants ou par les membres de leur famille proche.

Les opérations des entités apparentées, autres que certaines opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont, dans le cours normal des activités, conclues selon des modalités commerciales normales.

**(p) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée lorsque, à la date de clôture de l'exercice financier, tous les critères suivants sont satisfaits :

- i) Il existe une obligation légale d'engager des coûts de mise hors service d'une immobilisation corporelle;
- ii) La transaction ou l'événement passé donnant lieu à l'obligation s'est produit;
- iii) On peut s'attendre à renoncer aux avantages économiques futurs;
- iv) Il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

La meilleure estimation du passif comprend tous les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service d'immobilisations, en fonction des informations disponibles à la fin de l'année. La meilleure estimation d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation comprend une technique de valeur actualisée, lorsque les flux de trésorerie nécessaires au règlement ou à l'extinction d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation sont censés se produire sur des périodes futures prolongées. Le passif est actualisé à l'aide d'un calcul de la valeur actuelle et ajusté chaque année pour tenir compte de la charge de désactualisation. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt de la Société, associé au nombre d'années estimé pour achever la mise hors service ou la remise en état.

Lorsqu'un passif au titre d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation est initialement comptabilisé, un coût correspondant de mise hors service de l'immobilisation est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante et amorti sur la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Une obligation de mise hors service d'une immobilisation peut survenir en rapport avec une immobilisation corporelle qui n'est pas comptabilisée ou qui n'est plus utilisée de manière productive. Dans ce cas, le coût de la mise hors service de l'immobilisation est comptabilisé en charges.

La valeur comptable du passif est réexaminée à chaque date d'établissement du rapport financier. La Société comptabilise les variations du passif d'une période à l'autre en raison de l'écoulement du temps comme une charge de désactualisation. Les variations du passif résultant de modifications du calendrier, du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante. Lorsque l'immobilisation corporelle en question n'est plus utilisée à des fins productives, les variations du passif sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont encourues. La Société continue à comptabiliser le passif jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint. Les décaissements effectués pour régler le passif sont déduits du passif déclaré lorsqu'ils sont effectués.

**(q) Futurs changements aux normes comptables**

Le chapitre SP 3400 Revenus a été publié par le CCSP et est en vigueur pour les exercices financiers qui commenceront le 1<sup>er</sup> avril 2023 ou par la suite. Ce chapitre établit les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2023**  
**(en milliers de dollars)**

**4 Encaisse**

	2023	2022
Encaisse	<b>12 314 \$</b>	2 431
Encaisse (affectée)	<b>11 000</b>	-
	<b>23 314 \$</b>	2 431

L'encaisse affectée est le solde du prêt de 25 millions de dollars du gouvernement du Nunavut, qui a été utilisé pour payer des dépenses en capital de 14 000 \$. Il reste 11 000 \$ pour rembourser la facilité G en avril 2023 et pour les dépenses en immobilisations futures.

**5 Comptes débiteurs**

	Entités apparentées	Tierces parties	2023	2022
Comptes débiteurs	26 566 \$	25 955 \$	<b>52 521 \$</b>	40 080 \$
Avances de fonds aux employés	-	14	<b>14</b>	7
TPS à recevoir	-	11	<b>11</b>	-
	26 566 \$	25 980 \$	<b>52 546 \$</b>	40 087 \$
Moins : Provision pour créances douteuses	(1 560)	(4 294)	<b>(5 854)</b>	(5 299)
	25 006 \$	21 686 \$	<b>46 692</b>	34 788 \$

Comptes débiteurs des entités apparentées par source, tels que :

	Comptes débiteurs	Provision pour créances douteuses	2023 Net	2022 Net
Gouvernement du Nunavut				
Ministères	15 539 \$	(1 114) \$	<b>14 425 \$</b>	12 301 \$
Sociétés territoriales	11 027	( 446)	<b>10 581</b>	7 149
	26 566 \$	(1 560) \$	<b>25 006 \$</b>	19 450 \$

**6 Dette bancaire**

La Société dispose d'une facilité de crédit dont la limite est de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2022). Le taux d'intérêt appliqué à la facilité de crédit est établi au taux d'acceptation bancaire (AB) (4,95 % en 2023; 2,2 % en 2022). Cette facilité permet l'utilisation d'AB (acceptations bancaires) à des fins d'emprunts. Les AB ont une commission d'acceptation de 50 points de base par année et un taux d'intérêt correspondant approximativement au taux préférentiel moins 2,0 %, assujéti au marché. Elles durent de 7 à 365 jours et sont émises et réémises pour un montant global minimal de 1 000 \$ en devises canadiennes ou pour un montant multiple de cette somme. La facilité de crédit bancaire est garantie par une entente d'indemnité/exploitation de la CIBC et cautionnée par le gouvernement du Nunavut.

	2023	2022
AB	<b>10 000 \$</b>	10 000 \$
	<b>10 000 \$</b>	10 000 \$

**7 Comptes créditeurs et charges à payer**

	Entités apparentées	Tierces parties	2023	2022
Fournisseurs et charges à payer	332 \$	13 274 \$	<b>13 606 \$</b>	12 019 \$
Passifs reliés à la rémunération et impôts	-	5 039	<b>5 039</b>	5 027
Retenues	-	834	<b>834</b>	2 416
TPS à payer	-	-	-	146
	332 \$	19 147 \$	<b>19 479 \$</b>	19 608 \$

Compte créditeur et charges à payer des entités apparentées par source :

	2023	2022
Gouvernement du Nunavut		
Ministères	<b>309 \$</b>	199 \$
Sociétés territoriales	<b>23</b>	6
	<b>332 \$</b>	205 \$

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2023**  
**(en milliers de dollars)**

**8 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

La Société a enregistré des obligations de mise hors service d'immobilisations pour l'élimination de l'amiante, du plomb, du mercure et des PCB dans les bâtiments. Le montant reconnu a été déterminé en utilisant la valeur actualisée nette des dépenses futures estimées nécessaires pour financer la mise hors service des actifs. L'obligation est calculée en utilisant les coûts estimés actuels pour retirer l'actif, ajustés à la date estimée de retrait, et actualisés à la valeur actuelle. L'obligation de cessation d'exploitation est comptabilisée sur la valeur accrue à partir de l'obligation initiale jusqu'à la fin de la durée de vie utile de l'immobilisation. Les dépenses futures de mise hors service seront imputées au passif cumulé au fur et à mesure qu'elles seront encourues.

Outre les hypothèses fondées sur l'évaluation des coûts et la prévalence des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations déterminées à l'aide d'un échantillon d'unités sur l'ensemble du territoire, les hypothèses principales sur lesquelles repose la valeur comptable des obligations de mise hors service d'immobilisations sont résumées ci-après :

- i) Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations totales non actualisées s'élèvent à 3 173 \$ (3 173 \$ en 2022).
- ii) L'amortissement de l'actif avec obligation de mise hors service est calculé de manière linéaire. Les taux d'amortissement sont indiqués dans la note 3 (g).
- iii) Les hypothèses principales utilisées pour déterminer la provision sont les suivantes :

	2023		2022	
	Amiante et autres matériaux dangereux dans les bâtiments autres que les usines	Amiante et autres matériaux dangereux dans les actifs de production	Amiante et autres matériaux dangereux dans les bâtiments autres que les usines	Amiante et autres matériaux dangereux dans les actifs de production
Taux d'actualisation	5,45 %	5,45 %	1,46 %	1,46 %
Période au cours de laquelle les dépenses non actualisées doivent être encourues	De 1 à 12 ans	De 1 à 7 ans	De 1 à 13 ans	De 1 à 8 ans
Taux d'inflation à long terme	2 %	2 %	2 %	2 %

Cette provision est sensible au taux d'actualisation et au taux d'inflation utilisés.

- i) Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation diminuerait l'obligation de 19 \$ (9 \$ en 2022).
- ii) Une augmentation de 1 % du taux d'inflation augmenterait l'obligation de 33 \$ (44 \$ en 2022).

	2023	Redressé (note 2) 2022
Solde d'ouverture	3 180 \$	3 134 \$
Modification de l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	( 172)	-
Charge de désactualisation (note 15)	46	46
Solde de clôture	3 054 \$	3 180 \$

**9 Dette**

Facilité G, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux préférentiel variable moins 0,5 % par année, dont les versements mensuels du capital s'élèvent à 83 \$ plus intérêts, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012, le paiement final étant dû le 30 novembre 2022. La facilité a été prolongée sur une base mensuelle jusqu'à son remboursement le 19 juin 2023 aux mêmes conditions. Cette facilité comporte une option assujettie à l'AB, une commission d'acceptation calculée à 50 points de base par année et une durée minimale de 7 jours et maximale de 365 jours, et est émise et réémise en tranches d'un montant minimal global de 1 000 \$ ou pour un montant global de cette somme.

2023	2022
9 667	10 667

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2023**  
**(en milliers de dollars)**

**9 Dette (suite)**

	2023	2022
Facilité H, prêt consenti non renouvelable en neuf tranches, avec intérêt calculé à un taux variable préférentiel moins 0,5 % par année, dont les paiements mensuels du capital sur la première tranche s'élevaient à 100 \$ plus intérêts, à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2015 avec paiement final dû le 1 <sup>er</sup> avril 2025; sur la deuxième tranche de 58 \$ plus intérêts commençant le 1 <sup>er</sup> avril 2016 avec paiement final dû le 1 <sup>er</sup> avril 2026; sur la troisième tranche de 82 \$ plus intérêts commençant le 1 <sup>er</sup> avril 2017 avec paiement final dû le 1 <sup>er</sup> avril 2027; sur la quatrième tranche de 166 \$ plus intérêts commençant le 30 avril 2018 avec paiement final dû le 30 avril 2028; sur la cinquième tranche de 160 \$ plus intérêts commençant le 30 avril 2019 avec paiement final dû le 30 avril 2029; sur la sixième tranche de 80 \$ plus intérêts commençant le 30 avril 2020 avec paiement final dû le 30 avril 2030; sur la septième tranche de 66 \$ plus intérêts commençant le 30 avril 2021 avec paiement final dû le 30 avril 2031; sur la huitième tranche de 137 \$ plus intérêts commençant le 30 avril 2022 avec paiement final dû le 30 avril 2032; et sur la neuvième tranche, des paiements mensuels d'intérêts seulement jusqu'au 31 mars 2023. Cette tranche a été remboursée le 28 avril 2023. Cette facilité comporte une option assujettie à l'AB, une commission d'acceptation calculée à 50 points de base par année et une durée minimale de 7 jours et maximale de 365 jours, et est émise et réémise en tranches d'un montant minimal global de 1 000 \$ ou pour un montant global de cette somme.	<b>160 971</b>	170 055
Facilité J prêt consenti non renouvelable portant intérêt à un taux variable préférentiel moins 0,5 % par année, dont les paiements mensuels du capital s'élevaient à 67 \$ plus intérêts, à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2014, avec paiement final dû le 30 avril 2024. Cette facilité comporte une option assujettie à l'AB, une commission d'acceptation calculée à 50 points de base par année et une durée minimale de 7 jours et maximale de 365 jours, et est émise et réémise en tranches d'un montant minimal global de 1 000 \$ ou pour un montant global de cette somme.	<b>8 867</b>	9 667
Le taux d'intérêt du prêt de 20 millions de dollars du gouvernement du Nunavut est basé sur le taux de rémunération des dépôts du compte d'exploitation payé par le banquier du gouvernement du Nunavut plus 0,15 % par année composé mensuellement non à l'avance, à partir du 29 septembre 2021. Les paiements mensuels égaux de capital et d'intérêts sont de 173 \$. Le dernier paiement, avec toute autre somme accumulée en vertu de ce prêt, est dû le 31 août 2031. Le prêt a été émis dans le but de payer la dette existante (débentures) et les besoins futurs en capital.	<b>16 973</b>	18 872
Le taux d'intérêt du prêt de 25 millions de dollars du gouvernement du Nunavut est basé sur le taux de rémunération des dépôts du compte d'exploitation payé par le banquier du gouvernement du Nunavut plus 0,15 % par année composé mensuellement non à l'avance, à partir du 29 juin 2022. Les paiements mensuels égaux de capital et d'intérêts sont de 230 \$. Le dernier paiement, avec toute autre somme accumulée en vertu de ce prêt, est dû le 30 juin 2032. Le prêt a été émis dans le but de payer la dette existante (facilité G) et les besoins futurs en capital.	<b>23 284</b>	0
	<b>219 762 \$</b>	209 261 \$

Voici la dette des entités apparentées par source :

	2023	2022
Gouvernement du Nunavut		
Ministères	<b>40 257 \$</b>	18 872 \$
	<b>40 257 \$</b>	18 872 \$

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2023**  
**(en milliers de dollars)**

**9 Dette (suite)**

L'échéancier des montants remboursés sur le capital pour le paiement de la dette va comme suit :

2024	24 698
2025	21 277
2026	24 266
2027	18 621
2028	20 610
2029 à 2033	110 290
<b>Total</b>	<b>219 762 \$</b>

L'article 25 de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* précise que les emprunts de la Société ne doivent en aucun cas dépasser le triple de son excédent accumulé. Les emprunts de la Société étaient de 1,50 fois son excédent accumulé au 31 mars 2023 (redressé en 2022 [note 2] – 1,43 fois).

La dette est garantie par le gouvernement du Nunavut jusqu'à une limite de 300 millions \$ (250 millions \$ en 2022).

**10 Montant à payer aux gouvernements du Nunavut et du Canada**

En 2022, le gouvernement du Nunavut a versé à la Société une contribution remboursable sans intérêt pour l'aider à financer les dépenses de son projet de capitaux et de fonctionnement et entretien associés à l'isolement des entrepreneurs entraînés par la pandémie de la COVID-19. Au 31 mars 2022, la Société a déboursé un total de 699 \$ pour les dépenses d'isolement approuvées liées à la COVID-19 sur le montant total du financement reçu de 2 345 \$. Le solde inutilisé au 31 mars 2022, soit 1 646 \$, a été remboursé au gouvernement du Nunavut en 2023.

En 2023, le volet solaire du projet Kugluktuk a été annulé. Par conséquent, la Société est tenue de payer les contributions non dépensées reçues du gouvernement du Nunavut et du gouvernement du Canada pour un total de 330 \$ (nul en 2022).

**11 Avantages sociaux futurs pour les employés**

*Régime de retraite :*

La Société ainsi que tous les employés admissibles contribuent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le Régime). Le gouvernement du Canada a une obligation imposée par la loi de verser des prestations en lien avec le Régime. En général, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux annuel de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et sont indexées à l'inflation.

Les employés et la Société doivent tous deux y cotiser. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations requises de l'employeur selon un multiple de la cotisation requise des employés. Le taux général de cotisation en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,02 fois (1,02 fois en 2022) pour les membres inscrits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et 1,00 fois (1,00 fois en 2022) pour les membres inscrits depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ces montants sont inclus comme dépenses dans les salaires, traitements et avantages sociaux.

Les cotisations au Régime se répartissent comme suit :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Cotisations de l'employeur	<b>2 285 \$</b>	2 153 \$
Cotisations des employés	<b>2 139</b>	2 080
<b>Total des cotisations</b>	<b>4 424 \$</b>	4 233 \$

*Indemnités de départ, de relogement, de retraite et de congé de maladie :*

La Société offre des indemnités de départ en cas de démission, de retraite ou de décès, ainsi que des prestations de relogement, de congé de maladie et de retraite à ses employés admissibles. Les indemnités de départ sont basées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi, les prestations de relogement sont fondées sur les années de service et la collectivité de résidence, tandis que les prestations de congés de maladie sont fondées sur le nombre estimatif d'heures pour l'année dépassant les droits annuels. Au moment de leur retraite, les employés ont le droit de s'inscrire à des programmes de soins de santé et de soins dentaires, dont le coût est partagé par la Société. Le passif estimé et les dépenses connexes pour ces programmes d'avantages sociaux sont comptabilisés au fur et à mesure que les employés les accumulent. Toutefois, comme ces avantages ne sont pas préfinancés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Le passif relatif à ces avantages se répartit comme suit :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Départ	<b>1 140 \$</b>	2 079 \$
Prestations de retraite	<b>823</b>	-
Congé de maladie	<b>400</b>	700
Relogement	<b>308</b>	505
	<b>2 671 \$</b>	3 284 \$



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2023**  
**(en milliers de dollars)**

**11 Avantages sociaux futurs pour les employés (suite)**

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le passif au titre des avantages sociaux futurs est de 4,00 % (2,45 % en 2022).

La Société a versé aux employés 264 \$ (510 \$ en 2022) en avantages sociaux futurs en 2023.

**12 Stocks pour utilisation**

	<b>2023</b>	2022
Pièces de rechange	<b>18 297 \$</b>	16 350 \$
Combustible	<b>12 753</b>	8 727
Fournitures et lubrifiants	<b>1 537</b>	1 094
	<b>32 587 \$</b>	26 171 \$

Une provision pour obsolescence de 507 \$ (507 \$ en 2022) a été inscrite afin de réduire les stocks à rotation lente à leur valeur de remplacement estimée. Il n'y a pas eu de renversements de dépréciations antérieures. Aucun stock n'a été donné en garantie pour les passifs.

**13 Ventés d'électricité**

	Entités apparentées	Tierces parties	<b>2023</b>	2022
Clients commerciaux	32 710 \$	46 054 \$	<b>78 764 \$</b>	<b>76 308 \$</b>
Clients résidentiels	40 395	15 245	<b>55 640</b>	<b>53 089</b>
Lampadaires électriques et éclairage des zones privées	-	1 302	<b>1 302</b>	<b>1 494</b>
	73 105 \$	62 601 \$	<b>135 706 \$</b>	<b>130 891 \$</b>

Ventes d'électricité des entités apparentées, par source :

	<b>2023</b>	2022
Gouvernement du Nunavut		
Ministères	<b>36 071 \$</b>	33 411 \$
Sociétés territoriales	<b>37 034</b>	33 454
	<b>73 105 \$</b>	66 865 \$

La Société administre le Programme de soutien à la distribution d'énergie dans les logements sociaux du gouvernement du Nunavut, pour lequel elle a facturé 28 847 \$ (26 506 \$ en 2022) au nom des clients. Ce programme permet d'offrir des subventions aux clients résidentiels admissibles qui habitent dans des logements sociaux, lesquelles se traduisent par le paiement, au client, de la différence entre le taux résidentiel approuvé et 6,0 cents par kWh. Mensuellement, la Société facture le montant des subventions relatives à la distribution d'énergie à la Société d'habitation du Nunavut et le soustrait de la facture des clients qui en bénéficient.

La Société administre la subvention de soutien en alimentation d'énergie territoriale du gouvernement du Nunavut, pour laquelle elle a facturé 8 354 \$ (9 840 \$ en 2022) au nom des clients. Ce programme offre aux clients résidentiels admissibles de toutes les collectivités des subventions représentant 50 % du tarif de base d'Iqaluit pour les 700 premiers kWh consommés mensuellement entre avril et septembre et pour les 1 000 premiers kWh consommés mensuellement entre octobre et mars. Chaque mois, la Société facture au gouvernement du Nunavut le montant de ces subventions relatives à la distribution d'énergie et applique ces montants aux factures des clients individuels.

Le remboursement au titre du taux de stabilisation des prix du combustible (TSPC) était nul du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2022 (le remboursement TSPC était 1,29 cents/kWh du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2021). Le remboursement TSPC était néant du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 mars 2023 (le remboursement TSPC était néant du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 mars 2022). La remise totale sur les combustibles accordée au cours de l'année, liée à des rajustements pour les facturations de l'exercice précédent, était de 400 \$ (1 059 \$ en 2022).

**14 Autres revenus**

	Entités apparentées	Tierces parties	<b>2023</b>	2022
Administration et autres frais de gestion	523 \$	1 537 \$	<b>2 060 \$</b>	1 799 \$
Recouvrement des charges de logement auprès des employés	15	1 318	<b>1 333</b>	1 554
Fonds des immobilisations provenant des clients	340	796	<b>1 136</b>	1 284
Location de poteaux	46	538	<b>584</b>	583
	924 \$	4 189 \$	<b>5 113 \$</b>	5 220 \$

Autres revenus des entités apparentées par source :

	<b>2023</b>	2022
Gouvernement du Nunavut		
Ministères	<b>519 \$</b>	<b>322 \$</b>
Sociétés territoriales	405	398
	<b>924 \$</b>	<b>720 \$</b>

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2023**  
**(en milliers de dollars)**

**15 Charges**

Voici un sommaire des charges par objet ou par type :

Redressé (note 2)

	Entités apparentées	Tierces parties	2023	2022
Carburant et lubrifiants	45 640 \$	9 274 \$	54 914 \$	47 124 \$
Salaires, gages et avantages sociaux	-	34 916	34 916	35 450
Fournitures et services	752	29 713	30 465	30 806
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe A)	-	15 254	15 254	14 814
Charges d'intérêts (note 16)	527	7 913	8 440	2 844
Déplacements et hébergement	2	4 633	4 635	4 017
Créances irrécouvrables	-	555	555	281
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8)	-	46	46	46
	46 921 \$	102 304 \$	149 225 \$	135 382 \$

Les dépenses des entités apparentées par source vont comme suit :

	2023	2022
Gouvernement du Nunavut		
Ministères	46 887 \$	36 394 \$
Sociétés territoriales	34	34
	46 921 \$	36 428 \$

**16 Charges d'intérêts**

	2023	2022
Intérêts sur la dette	6 932 \$	1 632 \$
Intérêts et frais bancaires	1 575	1 290
Moins : Intérêts capitalisés dans des projets de construction	(67)	(78)
	8 440 \$	2 844 \$

**17 Obligations contractuelles**

*Contrats de location-exploitation*

La Société a loué des biens immobiliers en vertu de divers contrats de location-exploitation à long terme. Les paiements annuels minimums associés à ces contrats sont répartis comme suit :

	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Tierces parties	1 534 \$	332 \$	4 \$	- \$	- \$	1 870 \$
	1 534 \$	332 \$	4 \$	- \$	- \$	1 870 \$

*Engagements d'approvisionnement en carburant*

La Société a conclu des engagements d'approvisionnement de 61 585 \$ (54 550 000 litres) pour l'achat de carburant au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024. Ce montant doit être payé au cours de l'exercice de 2024. La majeure partie de cet engagement a été conclu avec la Division des produits pétroliers (une entité sous contrôle commun).

*Engagements relatifs aux dépenses en immobilisations*

La Société a pris des engagements concernant des dépenses d'investissement à venir qui devraient être payées comme suit :

	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Tierces parties	9 671 \$	4 492 \$	- \$	- \$	- \$	14 163 \$
	9 671 \$	4 492 \$	- \$	- \$	- \$	14 163 \$

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2023**  
**(en milliers de dollars)**

**17 Obligations contractuelles (suite)**

*Autres engagements d'exploitation*

La Société a pris des engagements de 8 687 \$ relativement à d'autres dépenses d'exploitation à venir, lesquelles devraient être payées au cours de l'exercice de 2024.

**18 Contributions gouvernementales**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone	<b>1 901 \$</b>	2 690 \$
Fonds pour l'énergie dans l'Arctique	<b>1 890</b>	5 185
Matériel informatique et logiciels (rétablissement en cas de cyberattaque)	<b>1 880</b>	-
Agence canadienne de développement économique du Nord (étude géothermique, phase II)	<b>1 013</b>	90
Programme de taxe sur le carbone du gouvernement du Canada	<b>500</b>	500
Programme d'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (étude de pénétration)	<b>318</b>	-
Programme d'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (partie panneaux solaires)	<b>(350)</b>	140
Coûts d'isolement liés à la COVID-19 (note 10)	-	699
	<b>7 152 \$</b>	<b>9 304 \$</b>

Le gouvernement du Nunavut a conclu une entente avec la Société afin de lui offrir un soutien financier en vertu du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone. Ce soutien financier sera d'un maximum de 6 348 \$ pour les dépenses admissibles encourues, réalisées, approuvées et réclamées au plus tard le 30 septembre 2024 en vertu des conditions établies dans l'entente en question. La Société investira dans l'installation de chauffage centralisé à Sanikiluaq et à Taloyoak.

Le gouvernement du Nunavut a conclu une entente avec la Société afin de lui offrir un soutien financier dans le cadre du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique. Ce soutien financier sera d'un maximum de 175 000 \$ pour les dépenses admissibles encourues, réalisées, approuvées et réclamées au plus tard le 30 septembre 2027 en vertu des conditions établies dans l'entente en question. La Société investira dans des projets qui rendront l'approvisionnement en énergie plus efficace ou plus fiable au Nunavut.

Le gouvernement du Nunavut a fourni un soutien sous forme d'ordinateurs, de logiciels et de main-d'œuvre pour un total de 1 880 \$ (nul en 2022) afin d'aider la Société à se remettre d'une récente cyberattaque. Le gouvernement du Nunavut n'a pas l'intention de recouvrer les coûts auprès de la Société.

Le gouvernement du Canada (l'Agence canadienne de développement économique du Nord) a conclu une entente avec la Société afin de lui offrir un soutien financier. Ce soutien financier sera d'un maximum de 1 296 \$ pour les dépenses admissibles encourues, réalisées, approuvées et réclamées au plus tard le 31 mars 2024 en vertu des conditions établies dans l'entente en question. La Société investira dans l'étude de faisabilité géothermique du Nunavut.

Le gouvernement du Nunavut a conclu une entente avec la Société afin de lui offrir une subvention en vertu du programme de taxe sur le carbone du gouvernement du Canada. Cette subvention sera d'un maximum de 2 000 \$ pour les dépenses admissibles encourues et réalisées pour le remplacement des lampadaires traditionnels au Nunavut par des ampoules à haut rendement énergétique. Une somme de 500 \$ par année sera octroyée sur quatre ans, jusqu'en mars 2024.

Le gouvernement du Canada a conclu une entente avec la Société afin de lui offrir un soutien financier dans le cadre du Programme d'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées. Ce soutien financier sera d'un maximum de 1 332 \$ pour les dépenses admissibles encourues, réalisées, approuvées et réclamées au plus tard le 31 mars 2024 pour une étude de pénétration des énergies renouvelables. L'objectif de l'étude est de mieux comprendre les actifs de production territoriaux dans l'ensemble du Nunavut, ainsi que toute la pénétration recommandée de l'énergie renouvelable à l'échelle de la collectivité.

Le gouvernement du Canada a conclu une entente avec la Société afin de lui offrir un soutien financier dans le cadre du Programme d'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées. Ce soutien financier sera d'un maximum de 3 380 \$ pour les dépenses admissibles encourues, réalisées, approuvées et réclamées au plus tard le 30 septembre 2023 en vertu des conditions établies dans l'entente en question. La Société était censée investir dans des panneaux solaires photovoltaïques avec stockage de l'énergie à Kugluktuk. Cependant, le volet solaire du projet a été annulé afin de réduire le coût global du projet pour que les offres puissent respecter le budget approuvé. Le montant total du financement reçu dans le cadre de ce programme, soit 350 \$, a été annulé au cours de l'exercice en cours, car la Société est tenue de restituer ce financement au gouvernement du Canada et au gouvernement du Nunavut, étant donné que les dépenses correspondantes ne seront plus engagées.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2023**  
**(en milliers de dollars)**

**19 Droits contractuels**

La Société conclut des ententes de financement avec différentes agences gouvernementales et entreprises (note 18). Ces ententes de financement généreront des revenus et des actifs dans le futur si la Société répond aux critères d'admissibilité stipulés dans l'entente. Pour recevoir le financement de chaque programme, la Société doit répondre aux exigences d'admissibilité énoncées dans chacune des ententes de financement respectives.

Le tableau suivant indique le montant maximum de financement possible dans le cadre de chacun des programmes :

	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Fonds pour l'énergie dans l'Arctique	13 890 \$	20 355 \$	45 725 \$	81 326 \$	- \$	161 296 \$
Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone	1 478	-	-	-	-	1 478
Programme d'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (étude de pénétration)	832	-	-	-	-	832
Programme de taxe sur le carbone du gouvernement du Canada	500	-	-	-	-	500
Agence canadienne de développement économique du Nord	260	-	-	-	-	260
	16 960 \$	20 355 \$	45 725 \$	81 326 \$	- \$	164 366 \$

La Société a comptabilisé une créance de 3 953 \$ (3 788 \$ en 2022) pour les sommes à payer en vertu des ententes de financement avec le gouvernement du Nunavut et le gouvernement du Canada, car la Société a répondu aux critères d'admissibilité énoncés dans les ententes. Ces comptes débiteurs devront être reçus pendant l'exercice de 2024.

**20 Responsabilité environnementale relative aux sites contaminés**

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et réglementations fédérales et territoriales, telles que la *Loi sur la protection de l'environnement* du Nunavut et la Ligne directrice sur l'assainissement des lieux contaminés (2010), lesquelles régissent la protection de l'environnement ou la réduction des répercussions néfastes sur celui-ci. La Société exerce ses activités en se souciant de protéger la santé publique et l'environnement, et est d'avis que ses activités respectent toutes les lois et réglementations applicables.

La Société a recensé 27 sites (27 sites en 2022) où la concentration d'hydrocarbures pétroliers et d'autres polluants dans le sol dépasse les normes environnementales. La contamination de certains de ces sites s'est produite lorsque d'autres parties étaient responsables de l'utilisation de ces sites ou en étaient les occupants.

La direction a estimé que leur assainissement coûterait environ 45 millions de dollars (36,5 millions de dollars en 2022). Aucune disposition de responsabilité environnementale pour l'assainissement de ces sites n'a été reconnue dans ces états financiers, car il n'existe aucune obligation légale d'assainir ces sites; la direction n'a d'ailleurs aucune intention de le faire. À l'avenir, une disposition de responsabilité environnementale pour l'assainissement de n'importe lequel de ces sites sera reconnue si, et au moment où, il sera déterminé que la santé publique est menacée.

La Société a mis en place un programme de surveillance pour s'assurer que les sites contaminés répertoriés n'ont pas d'effets néfastes sur les personnes ou sur l'environnement. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 670 \$ (670 \$ en 2022) pour le programme de surveillance. Les dépenses futures non actualisées pour ce passif sont de 1 276 \$ (1 305 \$ en 2022). La provision a été déterminée en actualisant les futurs flux de trésorerie totaux escomptés sur une période estimée de 44 ans, moyennant un taux reflétant le taux d'emprunt réel de la Société. La provision est ensuite réévaluée au taux d'actualisation en vigueur à la date de chaque état financier. Au 31 mars 2023, les dépenses futures sont actualisées en utilisant un taux de 2,45 % (2,45 % en 2022).

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2023**  
**(en milliers de dollars)**

**20 Responsabilité environnementale relative aux sites contaminés (suite)**

En 2016, la Société a établi que la méthode de confinement utilisée à l'un de ses sites contaminés, situé à Baker Lake, ne fonctionnait plus comme prévu. La Société a procédé à une évaluation du risque pour la santé humaine sur ce site, qui s'est conclue par un site particulier dépassant les niveaux de contaminants prescrits. En septembre 2016, la Société a entrepris son plan d'assainissement, pour lequel une cellule terrestre et une tranchée ont été réalisées. L'assainissement de ce site a été finalisé au cours de l'été de 2019. Cependant, à la lumière de préoccupations soulevées par les citoyens, la Société est en train de considérer une plus grande terre agricole située à l'écart de cette collectivité et a demandé une autre parcelle de terrain loin du hameau. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 217 \$ (217 \$ en 2022) liée à ce site.

En 2018, un déversement important de 4 000 litres de carburant diesel a eu lieu dans la centrale électrique de la Société à Grise Fiord. Conformément à l'article 5 de la *Loi sur la protection de l'environnement* du Nunavut, la Société procède actuellement à la réparation des dommages causés par ces déversements et à l'élimination de tout danger pour la vie, la santé, les biens ou l'environnement. L'assainissement partiel a été finalisé au cours de l'été de 2018 et de 2021. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 578 \$ (578 \$ en 2022) liée à ce site.

En 2021, un déversement de mazout de chauffage de 1 000 litres s'est produit à Coral Harbour et un déversement de mazout de chauffage de 130 litres s'est produit à Naujaat. La neige contaminée a été transportée vers des cellules de confinement en berme près de l'aéroport des deux collectivités; ces cellules sont déclarées comme étant exploitées et maintenues par de tierces parties. L'enlèvement du sol a été achevé en septembre 2021. Le plan d'action d'assainissement exige un suivi pour détecter la contamination potentielle du sol. Certains travaux ont été achevés à l'été 2022 et se poursuivront à l'été 2023. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 14 \$ (80 \$ en 2022) liée à Coral Harbour.

**21 Instruments financiers**

Les instruments financiers détenus par la Société exposent celle-ci à certains risques. Les risques n'ont pas changé par rapport à l'année précédente et aucun changement dans les méthodes et pratiques utilisées pour gérer ces risques n'a été effectué. Les risques suivants n'ont pas de répercussions importantes sur les états financiers de la Société.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie liée à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en manquant à l'une de ses obligations. La Société est exposée à ce type de risque en raison des versements en espèces effectués auprès d'institutions financières et pour des comptes débiteurs à la suite de la vente d'électricité et de services connexes aux clients. Dans le cas des comptes portant intérêt et des comptes débiteurs, le niveau d'exposition maximal au risque de crédit correspond à la valeur comptable inscrite aux états financiers. À la fin de 2023, on n'avait observé aucune concentration importante de risque de crédit par type de client ou par lieu géographique. L'exposition au risque de crédit de la Société est plutôt influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le risque de crédit relatif aux comptes débiteurs est atténué grâce aux versements en espèces perçus auprès des nouveaux clients. Le montant de ces versements dépend de l'exposition au risque. Les clients établis et ceux qui jouissent d'une bonne cote de crédit n'ont pas à fournir d'acompte.

Les comptes débiteurs arrivent généralement à échéance au bout de 30 jours, et les intérêts sont calculés après 60 jours selon le taux indiqué dans les conditions de service. La Société dispose d'un compte de provision afin de couvrir les pertes potentielles sur les créances associées au compte débiteur. Le montant du compte de provision a varié comme suit en cours d'exercice :

	2023	2022
Solde en début d'exercice	5 299 \$	5 774 \$
Augmentation de la provision au cours de l'exercice	555	268
Radiation de comptes débiteurs au cours de l'exercice	-	(743)
Solde en fin d'exercice	5 854 \$	5 299 \$

Voici l'analyse chronologique des comptes débiteurs non dépréciés, classés par date de facturation :

	Nombre de jours après la date de facturation			2023	2022
	31 à 60	61 à 90	Plus de 90		
Le 31 mars 2023	14 182 \$	6 080 \$	10 890 \$	31 152 \$	20 293 \$

En ce qui concerne les comptes débiteurs arriérés, mais non dépréciés, selon les antécédents en matière de crédit et les cotes de solvabilité, rien n'indique que les clients ne seront pas en mesure de respecter leurs obligations.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2023**  
**(en milliers de dollars)**

**21 Instruments financiers (suite)**

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité afin de s'assurer que les ressources financières liquides suffisent pour financer les activités et effectuer les paiements de la dette à long terme. La Société estime qu'elle dispose de suffisamment de fonds, considérant les flux de trésorerie générés à l'interne, le financement gouvernemental et les ressources externes (y compris les installations d'emprunt) pour effectuer les dépenses courantes prévues.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des risques relatifs aux dates d'échéance du passif financier, selon les dates d'échéances des contrats restants (en présumant qu'ils ne sont pas renouvelés) :

	Moins de 1 an	Entre 1 et 4 ans	Plus de 4 ans	2023	2022
Dette (y compris les intérêts et la commission d'acceptation)	35 520 \$	89 919 \$	149 122 \$	274 561 \$	224 001 \$
Montant à payer à la Division des produits	48 482	-	-	48 482	17 791
Comptes créditeurs et charges à payer	19 479	-	-	19 479	19 608
Dette bancaire	10 000	-	-	10 000	10 000
Dépôts pour services publics	1 814	-	-	1 814	1 717
Montant à payer aux gouvernements du Nunavut et du Canada	330	-	-	330	1 646
	<b>115 625 \$</b>	<b>89 919 \$</b>	<b>149 122 \$</b>	<b>354 666 \$</b>	<b>274 763 \$</b>

*Risque du marché*

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des cours du marché. La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à sa dette à long terme, qui est à taux variable.

La Société a l'intention de maintenir sa dette à taux fixe jusqu'à l'échéance.

La Société est exposée au risque de flux de trésorerie lié aux variations des taux d'intérêt en ce qui concerne sa dette bancaire à taux variable. Pour toute variation de 1 % du taux d'intérêt applicable aux prêts à taux variable, le changement de charges d'intérêts annuel se montrerait par ce qui suit :

	2023	2022
Dette bancaire	100 \$	100 \$
Dette	2 410	1 773
	<b>2 510 \$</b>	<b>1 873 \$</b>

La Société n'est exposée à aucun autre risque important du marché relativement aux instruments financiers qu'elle détient.

**Annexe des immobilisations corporelles**

**Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023**

*(en milliers de dollars)*

									Redressé (note 2)
	Terrains loués	Production	Distribution	Actifs liés à la chaleur résiduelle	Bâtiments autres que des centrales	Véhicules	Autres actifs	2023	2022
<b>Coûts des immobilisations</b>									
Solde d'ouverture	1 950 \$	349 754 \$	82 413 \$	21 973 \$	22 539 \$	8 106 \$	7 646 \$	<b>494 381 \$</b>	481 487 \$
Transfert des travaux en cours	-	37 223	3 047	2 793	6	256	879	<b>44 204</b>	13 587
Aliénations	-	-	-	-	(592)	(258)	-	<b>(850)</b>	(693)
Solde de fermeture	1 950	386 977	85 460	24 766	21 953	8 104	8 525	<b>537 735</b>	494 381
<b>Amortissement cumulé</b>									
Solde d'ouverture	(661)	(140 885)	(29 071)	(12 863)	(7 914)	(5 513)	(4 128)	<b>(201 035)</b>	(186 914)
Amortissement	(36)	(11 365)	(1 721)	(830)	(434)	(539)	(329)	<b>(15 254)</b>	(14 814)
Aliénations	-	-	-	-	592	258	-	<b>850</b>	693
Solde de fermeture	(697)	(152 250)	(30 792)	(13 693)	(7 756)	(5 794)	(4 457)	<b>(215 439)</b>	(201 035)
<b>Travaux en cours</b>									
Solde d'ouverture	-	41 288	3 571	4 079	11 992	257	1 231	<b>62 418</b>	27 277
Ajouts	-	2 751	2 665	2 616	4 564	1 191	658	<b>14 445</b>	48 728
Montants transférés des coûts en immobilisations	-	(37 223)	(3 047)	(2 793)	(6)	(256)	(879)	<b>(44 204)</b>	(13 587)
Solde de fermeture	-	6 816	3 189	3 902	16 550	1 192	1 010	<b>32 659</b>	62 418
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>1 253 \$</b>	<b>241 543 \$</b>	<b>57 857 \$</b>	<b>14 975 \$</b>	<b>30 747 \$</b>	<b>3 502 \$</b>	<b>5 078 \$</b>	<b>354 955 \$</b>	<b>355 764 \$</b>

Remarque :

Les ajouts d'immobilisations corporelles présentés dans cet état des flux de trésorerie excluent les acquisitions hors trésorerie totalisant 2 644 \$ (5 550 \$ en 2022), lesquelles représentent : i) des achats en souffrance et des retenues qui sont compris dans les comptes créditeurs en souffrance et les charges à payer à la fin de l'année; et ii) les actifs reçus du gouvernement du Nunavut sans contrepartie.